



# AVIS du CESER sur le BUDGET PRIMITIF 2017 de la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée



**Avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional**

**Assemblée Plénière du 31 janvier 2017**



*Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05/07/1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.*

*Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.*

*Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.*

*Les avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire du Président de Région ou d'une autosaisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.*



**Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée  
du 31 Janvier 2017**

**BUDGET PRIMITIF 2017**

**Avis adopté**

**Conseil Economique, Social et Environnemental Régional  
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**



## **SOMMAIRE**

**Extrait du discours introductif de Jean-Louis CHAUZY,  
Président du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

**Avis**

**Explications de vote**



## **Extrait du discours introductif de Jean-Louis CHAUZY, Président du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

Madame la Présidente de la Commission Finances, représentant la Présidente de région,  
Madame, Monsieur le Conseiller,  
Madame, Monsieur,

Première assemblée plénière pour cette 2<sup>ème</sup> année de mandat du CESER dans la période transitoire, nous sommes réunis aujourd'hui pour adopter plusieurs projets d'avis : le premier a trait au projet de budget primitif 2017 de la Région Occitanie ; le second est relatif à « Quelle stratégie et quelle gouvernance portuaires en Occitanie/Pyrénées-Méditerranée? », et les trois autres concernent les projets de schémas régionaux : Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP).

Nous avons pu mener à bien ces différents travaux dans des délais améliorés, le Conseil régional nous ayant communiqué les rapports environ 15 jours avant notre séance plénière d'aujourd'hui. Les bonnes relations instaurées entre la Présidente de la Région Carole DELGA et le Directeur Général des Services Simon MUNSCH traduisent cet état de fait. Nous étions même, dès décembre 2016, destinataires de l'avant-projet de SRDEII, ce qui nous a permis d'entamer notre réflexion et de transmettre le 22 décembre à la Présidente de la Région les premières remarques du CESER sur cet avant-projet. Cet après-midi, Daniel THEBAULT présentera la contribution au SRDEII mais je peux d'ores et déjà vous dire que la Région a pris en compte dans le schéma proposé certaines remarques du CESER émises en décembre.

Dans l'attente du projet de SRESRI, nous communiquons également à Carole DELGA au même moment la note « Promouvoir l'alternance dans l'enseignement supérieur » - fruit des réflexions de la Commission Enseignement supérieur – Recherche – adoptée par le Bureau du 5 décembre 2016.

(...)

### **Quelques mots sur l'actualité**

#### **Le chômage de masse :**

Malgré une baisse du taux de chômage de 0,3%, notre région garde un taux de chômage supérieur de 2% à la moyenne nationale, avec des taux supérieurs dans la moitié des bassins d'emploi : pour le CESER, la création de richesses doit donc rester la première préoccupation, en vue du développement d'une économie de production, de biens et de services durables.

#### **Et la pauvreté aussi !**

Comme je l'avais annoncé le 24 novembre 2016, l'objet de la première réunion de travail de 2017 a été de préparer, avec les représentants des associations de Toulouse, puis dans quelques jours à Montpellier, une réflexion et une réunion de travail avec les collectivités et avec l'État sur la politique d'inclusion des plus démunis, des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté. Le dernier congrès de la FNARS, présidé par Louis GALLOIS, sera très précieux sur les propositions à faire. L'évolution du revenu universel doit se faire pour les publics qui en ont besoin, mais pour leur permettre l'accès à une formation, un emploi sécurisé, et donc un logement, le droit de se nourrir et de se soigner. Notre région est en 2<sup>ème</sup> position pour le taux de pauvreté.

Une réunion de travail sera organisée avec les organisations du CESER qui agissent dans ce domaine pour faire une proposition lors d'un prochain Bureau.

### **Suite des E.G.R.I (États Généraux du Rail et de l'Intermodalité)**

J'ai participé, le 14 décembre dernier, avec le Vice-président concerné, à la présentation des conclusions des États Généraux du Rail et de l'Intermodalité ; la Présidente de la Région a salué à cette occasion notre travail, mais aussi Jean-Luc GIBELIN et Stéphane BERARD qui en avaient la charge, ainsi qu'à la présentation de l'avant-projet de SRDEII, les 12 et 15 décembre 2016.

### **Agir contre les déserts médicaux**

La contribution du CESER adoptée par le Bureau du 5 décembre 2016 « Agir contre les déserts médicaux » a été valorisée dans la presse écrite et la télévision régionale. Nous sommes sollicités par de nombreux parlementaires pour animer des débats dans la zone rurale ; le groupe de travail qui a préparé cette note sera mis à contribution.

### **Un programme de financement de la recherche pour la filière aéronautique**

La promotion de nos propositions exprimées dans nos rapports, et encore aujourd'hui à travers nos avis sur les schémas régionaux qui vous seront soumis, porte la défense de nos filières industrielles.

En accord avec le GIFAS et après avoir informé la Présidente Carole DELGA, j'ai signé une lettre au Président de la République pour que le Gouvernement rétablisse le financement du programme de recherche pour cette filière d'excellence, qui est passée de 150 millions d'euros à 50 millions par an pour les 3 prochaines années, pendant que l'Allemagne accorde 150 millions par an et la Grande Bretagne 190 millions jusqu'en 2020.

Les parlementaires sont aussi destinataires de cette lettre.

### **L'avenir de Bosch à Bercy**

Le 21 février 2017, avec la Présidente de la Région Carole DELGA, nous serons au Ministère de l'Industrie pour porter dans le bureau du Ministre les enjeux de la filière automobile et la mise en place d'un groupe de travail au sein du comité stratégique de la filière sur les mutations technologiques du moteur thermique. Je rencontrerai à cet effet les organisations syndicales du site de BOSCH à Rodez (1 600 emplois qui en font vivre 5 000) et la direction du groupe.

### **Une stratégie régionale pour l'agriculture et l'agroalimentaire**

Enfin, les réunions de travail avec les organisations agricoles et la région montrent la nécessité de faire de ce secteur un secteur stratégique durant les 20 prochaines années, pour accompagner les mutations, le changement climatique, la maîtrise du foncier, la constitution de ressources en eau, le renforcement des filières de proximité, le respect des règles européennes qui s'imposent aux acteurs du secteur comme les enjeux de demain. L'actualité nous le montre chaque jour !

### **Procès AZF : la vérité pour tous !**

16 ans après le terrible accident industriel du 21 septembre 2001, je rappelle les positions que nous avons toujours défendues : le droit à la vérité pour tous. Il n'y a pas de hiérarchie dans les victimes ni dans le malheur.

La Cour de cassation dans son arrêt du 13 janvier 2015 a cassé l'arrêt de la cour d'appel de Toulouse et le procès. Au lieu de crier au scandale, il vaut mieux lire l'arrêt de la Cour de cassation. Il est impitoyable sur les conditions d'exercice de la justice à Toulouse : une Vice-présidente du tribunal qui était juge et partie (membre d'une association de soutien aux victimes) et une absence de preuve

dans la condamnation prononcée, en 2013, par la Cour d'Appel de Toulouse, au nom de principes contraires au droit, à savoir en vertu d'une « présomption de culpabilité »...

Je salue ici Jacques MIGNARD, ancien-porte parole des organisations syndicales du Pôle chimique toulousain et Président de l'Association « AZF Mémoire et Solidarité ».

### **Le Budget primitif 2017 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

Pour mieux appréhender les travaux à l'ordre du jour, un rappel des principales réformes législatives et de mesures diverses concernant les Régions, ainsi que du contexte économique et financier national est nécessaire :

Avec la nouvelle carte territoriale arrêtée en janvier 2015, 2016 est une année de profonds changements pour les Régions. Ces dernières s'imposent encore davantage dans le paysage institutionnel national. La fusion des Régions s'est accompagnée de l'octroi de nouvelles compétences issues de la loi NOTRe, qui se mettent en œuvre.

Ainsi, les Régions sont confortées dans leur rôle de stratégies territoriales, grâce à deux nouveaux schémas désormais prescriptifs et plus lisibles, qui permettront une plus grande cohérence des interventions des différents niveaux de collectivités sur les territoires et qui simplifient les nombreux schémas existants schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Elles acquièrent également le monopôle des aides aux entreprises, ce qui devrait faciliter la rationalisation du nombre important de régimes d'aides existant sur les territoires.

La loi NOTRe a également donné aux Régions la possibilité de coordonner les acteurs du service public de l'emploi (missions locales, maisons de l'emploi, etc.), la politique de l'emploi restant de la responsabilité de l'Etat ; elles acquièrent la compétence en matière de transports scolaires hors des périmètres de transports urbains et des transports routiers non urbains de personnes, jusque là exercée par les Départements.

Par ailleurs, elles ont obtenu également, en mars 2016, la mission de pilotage du plan « 500 000 formations supplémentaires », plan d'urgence pour l'emploi en faveur des personnes en recherche d'emploi, prolongé de six mois jusqu'à mi-2017 par le Gouvernement le 7 décembre, suite à leur accord et celui des partenaires sociaux.

Tous les acteurs du plan se sont accordés sur la nécessité de l'évaluer et de mettre davantage l'accent sur la qualité des formations proposées aux demandeurs d'emploi. Cette décision est inscrite dans la loi de finances pour 2017. Dans le même temps, l'Etat les prive pourtant des moyens nécessaires à la mise en œuvre des politiques en matière de formation professionnelle et d'apprentissage, puisque le projet de loi de finances rectificative pour 2016 ampute de 30 millions d'euros les crédits dédiés. Ce qui est en contradiction avec la priorité nationale que constitue la formation des demandeurs d'emploi et avec le niveau de chômage élevé en France, notamment celui des jeunes.

Les Régions jouent également un rôle majeur au niveau européen, puisqu'elles sont devenues autorités de gestion des fonds européens, c'est-à-dire qu'elles gèrent des crédits européens et sélectionnent des projets sur leurs territoires.

Pour cette année de fin du mandat présidentiel, la loi de finances pour 2017 prévoit un budget national dans la continuité de la stratégie économique du quinquennat, guidée par 3 combats menés de front : celui des réformes pour la croissance et l'emploi, celui de l'assainissement des comptes publics et celui du renforcement de la justice sociale. L'emploi, l'école, l'enseignement supérieur sont des priorités essentielles.

Dans ce contexte, les concours de l'État aux collectivités territoriales continuent de diminuer à hauteur de 2,8 Md€ en 2017. Ainsi, l'amputation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) se poursuit pour l'ensemble des Régions : en 2014 (-20 M€), amplifiée en 2015 (-51 M€) et 2016 (-52 M€) et se confirme en 2017 à hauteur de -52 M€.

Toutefois, les Régions vont bénéficier à compter de 2017 d'un surcroît de recettes fiscales, du fait du transfert de 25 points de la part de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) accompagnant les transferts de compétences résultant de la loi NOTRe. Les Régions bénéficieront ainsi davantage de la dynamique de la CVAE, qui a progressé de +4,5 % en 2015 et a encore augmenté de +1,4 % en 2016. En outre, les Régions recevront 12,7 Md€ de crédits État sur la période 2015-2020 dans le cadre de la nouvelle génération de contrats de plan État-régions (CPER).

Enfin, les nouvelles dépenses en matière économique des Régions seront financées à concurrence d'un plafond de 450 M€ en 2017, ce qui avait été annoncé par le Premier Ministre lors du Congrès des Régions de France, fin septembre 2016. En 2018, ces nouvelles compétences devront être financées par le transfert d'une fraction de TVA, remplaçant la dotation financière globale de l'Etat. Ces mesures constituent une évolution positive selon le président de Régions de France, même si elles ne satisfont pas entièrement.

A retenir également, le commissaire général à l'investissement a confirmé la régionalisation du Programme d'investissement d'avenir (PIA3) à hauteur de 500 millions d'euros. Cette enveloppe sera répartie entre les Régions à hauteur de 245 millions pour des subventions aux entreprises, et à hauteur de 250 millions d'euros pour leurs fonds propres.

Au plan national, on observe une reprise de la croissance économique depuis 2015. Le Gouvernement a maintenu son hypothèse de croissance de 1,5 % en 2016 et en 2017, ainsi que la trajectoire de réduction du déficit public à 3,3% cette année et à 2,7% en 2017. L'INSEE prévoit un PIB plus pondéré à 1,3%.

En région Occitanie, en 2016, on note une progression des perspectives d'embauche de 1,9% par rapport à 2015.

Aussi, ce contexte économique, ces nouvelles compétences, l'effort demandé aux Régions dans la maîtrise des finances publiques, la dynamique de la CVAE impactent-ils le budget des Régions ; c'est le cas pour le budget primitif de notre Région Occitanie.

Le projet d'avis, préparé sous l'égide de la Commission « Finances - Politiques contractuelles » du CESER, avec l'apport des contributions des autres commissions, vous sera présenté par le rapporteur Guy BARBOTTEAU. Je remercie Bruno LAFAGE, Président de la commission, ainsi que l'ensemble des conseillers qui ont travaillé à ce projet d'avis, et je salue au poste de nouveau secrétaire du bureau de la commission Henri SALLANABE, que je remercie pour son assiduité.

En novembre 2016, le CESER donnait son avis sur les orientations budgétaires 2017 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et se félicitait des 4 objectifs poursuivis par la Région (à savoir « assurer l'égalité des chances et l'accès à l'emploi », « promouvoir un développement économique partagé, créateur de valeur et source de progrès social », « garantir l'égalité des territoires et préserver l'environnement », « renforcer le lien social et les solidarités ») mais également du souhait d'harmonisation des dispositifs d'intervention et du recours accru à l'emprunt pour financer les grands investissements nécessaires à l'aménagement et au développement du territoire régional.

Le budget régional qui nous a été présenté par la Présidente de la Commission Finances, Mme Claire FITA, confirme ces priorités politiques de la Région, ci-dessus rappelées, pour la nouvelle grande région.

Pour rappel, le budget primitif de toute collectivité territoriale est préparé, voté et exécuté dans le cadre de l'annualité budgétaire : il se mesure et s'équilibre en crédits de paiements.

Le budget de 3,437 Milliards d'Euros est en hausse par rapport à 2016, voire à 2015, avec une maîtrise des dépenses de fonctionnement et un recours accru à l'emprunt par rapport au budget 2016. Il est abondé par la hausse des crédits européens. Les recettes sont en baisse de 2,8% à périmètre constant, résultat de la baisse des dotations de l'Etat, ce qui représente une contrainte forte sur le budget.

Les nouvelles compétences transférées des Départements aux Régions par la loi NOTRe, notamment celle des transports routiers non urbains de personnes, à compter du 1er janvier 2017, et celle des transports scolaires non urbains, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, s'exerceront dans une relative stabilité budgétaire.

Les jeunes et l'emploi sont au cœur des priorités politiques. Le CESER, dans le projet d'avis qui sera soumis à votre vote, constate cependant que le budget dédié à l'éducation, aux jeunes, à l'emploi, à la formation, à l'apprentissage... est en baisse.

Concernant l'emploi, le Conseil régional souhaite favoriser l'accès à un emploi de qualité, au cœur de sa Stratégie régionale pour la croissance et l'emploi ; le CESER, comme il l'a indiqué dans un Avis de 2013, rappelle la définition donnée de l'emploi durable qui est un emploi qui sécurise, permet d'envisager l'avenir sereinement et garantit une qualité de vie digne, et bien sûr, est un emploi de qualité. Par ailleurs, le rôle du travail est d'intégrer les individus dans la société non seulement par l'activité proposée mais également par la formation tout au long de la vie.

Le CESER est bien entendu favorable au Plan régional en faveur de l'apprentissage annoncé pour 2017 mais insiste sur sa construction qui doit se faire dans le cadre d'une démarche réelle de concertation avec les branches professionnelles et les acteurs de la formation.

Le CESER salue l'effort budgétaire consenti en faveur du développement économique, compétence majeure de la Région, avec des financements importants prévus, tout en notant un manque de précision sur la ventilation concrète budgétaire : la politique en faveur de l'innovation pour développer la compétitivité des entreprises, le déploiement du dispositif européen FOSTER pour les entreprises ayant un fort potentiel de développement, les dispositifs financiers simples répondant aux besoins des entreprises, les dispositifs pour appuyer le secteur tourisme (même s'il est difficile d'apprécier le budget « tourisme » en raison de l'absence du schéma régional du tourisme et des loisirs en construction), l'augmentation des financements pour les activités agricoles, agroalimentaires et forestières, 1<sup>er</sup> employeur régional, sont autant de mesures que le CESER salue. Le CESER se félicite de l'augmentation de 20% du volume d'aides directes aux entreprises. Il préconise un nouveau guide des interventions financières économiques de la Région, adossé au SRDEII.

Le CESER note également l'engagement fort de la Région pour l'aménagement numérique, la structuration de l'action maritime au travers d'une politique intégrée mettant en avant la « Croissance bleue », la création d'une Direction de la Mer, des investissements importants pour les ports de commerce, la transition écologique et énergétique, l'augmentation du budget dédié à la culture.

Autre aspect, non des moindres, apprécié par le CESER, est l'augmentation significative des financements pour tout ce qui concerne la solidarité et le lien social, démontrant le volontarisme politique de la Région, les politiques de solidarité, pour l'essentiel, ne relevant pas de ses compétences obligatoires. Le CESER, dans nombre de ses Avis, n'a eu de cesse de plaider pour un accès aux soins garanti à tous sur l'ensemble du territoire régional et pour la lutte contre la désertification médicale par le développement de Maisons pluridisciplinaires de santé...

## **L'évaluation des politiques publiques**

Le CESER a noté la volonté du Conseil régional de l'associer aux démarches d'évaluation des politiques publiques régionales qui vont être menées.

Le CESER rappelle l'importance de l'évaluation ex-ante ainsi que les principes applicables à toute évaluation, tels que la pertinence, la rigueur, la faisabilité, l'impartialité, auxquels il convient d'ajouter la meilleure prise en compte des besoins des citoyens.

Il réitère son souhait, tel qu'exprimé dans son Avis sur les orientations budgétaires 2017, d'être associé à l'ensemble du processus décisionnel pour la construction, le suivi et l'évaluation des politiques publiques.

(...)

## **BUDGET PRIMITIF 2017**

### **AVIS ADOPTÉ**

Suffrages exprimés : 203

**Pour : 199**

Contre : 0

Abstentions : 4

**RAPPORTEUR : Monsieur Guy BARBOTTEAU**

**Conseil Economique, Social et Environnemental Régional  
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**



## TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>I. LES POLITIQUES TERRITORIALES .....</b>	<b>3</b>
1. L'éducation, la formation, l'emploi, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.....	3
2. Activités économiques .....	17
3. Aménagement du territoire, Transports.....	21
4. Transition écologique et énergétique.....	27
5. La solidarité et le lien social : Santé, Sport, Cohésion Sociale, Culture .....	29
6. Citoyenneté et vie associative .....	35
7. Culture .....	37
<b>II. ANALYSE GENERALE DU BUDGET .....</b>	<b>39</b>
1. Un budget en augmentation.....	39
2. Une baisse des recettes à périmètre constant.....	40
3. Un autofinancement en léger tassement .....	40
4. Un recours accru à l'emprunt .....	41
<b>III. SUIVI ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES .....</b>	<b>45</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>47</b>
<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>49</b>
<b>EXPLICATIONS DE VOTE.....</b>	<b>51</b>



## INTRODUCTION

### Le premier véritable budget de la Région Occitanie

Dans son avis du 24 mai 2016 relatif au budget primitif 2016 du Conseil régional, le CESER Occitanie notait que ce premier budget de la mandature était, par nécessité, un budget de transition, construit par addition des masses budgétaires issues des budgets des deux ex-Régions, et veillant à garantir l'exécution comptable des engagements financiers en cours de réalisation.

Cette première année de fusion institutionnelle, territoriale et budgétaire se caractérisait encore par l'existence de dispositifs d'interventions financières différents sur les deux ex-territoires. A ce titre, le CESER appelait à un important travail d'harmonisation et d'unification des outils d'intervention régionaux, en vue de garantir l'équité territoriale, ainsi que l'égalité des droits des citoyens et des structures sur l'ensemble de la région.

L'Exécutif régional était dès lors contraint dans sa capacité à engager son projet politique, en réponse aux importants enjeux qui s'attachaient pourtant à la fusion institutionnelle et territoriale des deux Régions et aux défis majeurs que représentaient et représentent encore la satisfaction des besoins prégnants de la population, de l'économie et des territoires.

Selon ce qui a été affirmé au CESER lors des auditions de présentation du projet de budget primitif 2017, 80% des dispositifs d'intervention régionaux seraient à ce jour harmonisés, les 20% restant ayant vocation à l'être d'ici la fin du premier semestre 2017.

Les engagements financiers 2015 des ex-Régions ayant par ailleurs été honorés, le budget primitif 2017 du Conseil régional constitue dès lors le premier budget à part entière de l'Exécutif régional, apte à traduire sa vision politique, ses ambitions et ses priorités propres, dans le libre exercice des outils financiers qu'il a lui-même adoptés et selon les décisions de financement issues de son libre arbitre.

### Un budget qui tient ses promesses ?

Dans son avis du 24 novembre 2016 relatif aux orientations budgétaires 2017 du conseil régional, le CESER Occitanie saluait un document budgétaire innovant à plusieurs titres :

- en débutant par l'exposé des ambitions et des priorités, il affirmait le budget régional comme un outil au service d'un projet politique ambitieux et volontariste, propre à répondre aux besoins des populations et des territoires et apte à impulser une relance économique par ses effets levier,
- Le recours à l'emprunt pour financer la réalisation des équipements de long terme nécessaires aux besoins prévisibles de la population, tels que les lycées, était salué comme une stratégie de bonne gestion, dans un contexte de taux d'emprunt qui plus est particulièrement favorable,
- l'introduction de projections financières pluriannuelles, amorçant une approche prospective, tendait par ailleurs à instaurer une stratégie de pilotage propre à fiabiliser et à crédibiliser la gouvernance du nouvel Exécutif.

Dans ce troisième avis budgétaire, le CESER Occitanie aura dès lors à cœur de vérifier si le projet de budget primitif 2017 qui lui est présenté confirme et met en œuvre la déclinaison financière de ces ambitions.



# I. LES POLITIQUES TERRITORIALES

## 1. L'éducation, la formation, l'emploi, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

### 1.1- L'Education, la Formation, l'Emploi

La politique de la Région ci-après examinée concourt notamment à l'objectif d'assurer l'égalité des chances et l'accès à l'emploi.

Budget Primitif 2017			Budget Primitif 2016	
	AP / AE	Crédits de paiement	AP / AE	Crédits de paiement
Education et jeunesse	483 054 400	440 515 100	548 845 000	440 527 400
Emploi, Formation professionnelle et apprentissage	393 554 000	532 060 000	490 728 900	531 978 200
<b>Total</b>	<b>876 608 400</b>	<b>972 575 100</b>	<b>1 039 573 900</b>	<b>972 505 600</b>

Le CESER se réjouit que les jeunes de notre région Occitanie demeurent une priorité déclinée sur l'ensemble des politiques publiques de la Région afin de « développer (leur) plein potentiel et (leur) autonomie, assurer l'égalité des chances, et faire d'elle(s) un élément indispensable de la dynamique régionale ». Pour autant, le CESER relève que le budget qui leur est consacré sur les questions d'éducation, de jeunesse, d'emploi de formation professionnelle et d'apprentissage est en baisse, alors même que de nouvelles initiatives régionales en leur faveur sont envisagées, en-dehors de l'harmonisation des dispositifs déjà existants.

#### 1.1.1- Assurer des conditions d'études optimales

Budget Primitif 2017	AP / AE	CP	CP Investissement	CP Fonctionnement
Education et jeunesse	483 054 400	440 515 100	336 151 000	104 364 100

#### ❖ Le plan de rénovation et de construction des lycées publics

Concernant le plan de rénovation et de construction des lycées publics en région, le CESER souhaite formuler deux remarques.

D'une part, le CESER pense qu'il est maintenant pertinent de concevoir une architecture nouvelle pour les nouveaux établissements, intégrant bien les nouvelles technologies de communication, avec la consultation préalable des différents usagers concernés (Proviseurs, Enseignants, lycéens, parents d'élèves, etc..). Ces nouveaux projets incluraient des espaces de transition, des lieux de vie pour les élèves ainsi que leurs familles ponctuellement, dans lesquels ils pourraient rester travailler et échanger entre eux. Cela participerait fortement au mieux vivre-ensemble, mais aussi à une plus grande appropriation de cet espace d'apprentissage qui, bien trop souvent, est perçu comme un passage obligé et donc négativement. Le CESER encourage fortement à ce que des établissements expérimentaux en ce sens soient également inclus dans la prochaine phase de construction des établissements en Occitanie.

D'autre part, le CESER note l'effort financier conséquent consenti par la Région aux travaux de maintenance, de restructuration et de construction de lycées au cours des quinze dernières années (3,5 Milliards € au travers des différents Plans Pluriannuels d'Investissement (PPI) cumulés sur l'ensemble du territoire). **Cependant, le CESER en appelle à une plus grande anticipation du dynamisme démographique particulièrement sur certains territoires dans notre région, des évolutions des taux de réussite au baccalauréat d'une génération et des besoins des territoires (situation socio-économique, continuité collèges/lycées, mixité sociale, accessibilité des établissements, etc.) dans la décision politique du lieu d'implantation des établissements.**

Le CESER rappelle l'importance d'un véritable travail de concertation avec la région académique Occitanie (construction de la carte des formations et lien nécessaire collèges/ lycées) même s'il subsiste encore deux Rectorats, avec chacun leurs contours et leurs organisations, ainsi que deux Conseils Académiques de l'Education Nationale, ce que regrette le CESER car cette situation ne contribue pas à faciliter une plus grande cohérence des politiques régionales éducatives avec la collectivité régionale qui est unique. Enfin, la concertation doit aussi être faite avec les autres collectivités locales, notamment en matière de foncier (aménagement autour de l'établissement, construction de gymnases multifonctions et d'équipements sportifs et culturels, par exemple).

**Enfin, le CESER souhaiterait connaître le calendrier de présentation du nouveau PPI 2016-2021 qui « sera présenté aux élus début 2017 », comme indiqué dans le BP 2017. En tant que deuxième assemblée de la collectivité régionale, le CESER souhaite pouvoir être consulté sur le sujet et bénéficier d'une audition spécifique du vice-Président M. Kamal CHIBLI, en charge de l'Education, de la Jeunesse et du Sport.**

#### ❖ Le financement du fonctionnement des lycées privés,

Il est indiqué que le financement du fonctionnement des lycées publics par la Région est de 67,7 M€ en AE et 64,8 M€ en CP et celui des lycées privés est de 19,9 M€ en AE et CP (proposition), à peu près dans les mêmes proportions qu'en 2016 (67,7 M€ en AE et 63,1 M€ en CP pour les lycées publics et 19,915 M€ en CP pour les lycées privés).

Le CESER tient à rappeler que la répartition des lycées (généraux et professionnels) et des effectifs entre le privé et le public est la suivante en région Occitanie\* :

ÉTABLISSEMENTS	LYCÉES PUBLICS		LYCÉES PRIVÉS	
	Généraux	Professionnels	Généraux	Professionnels
Académie de Toulouse	72	47	41	31
Académie de Montpellier	54	22	27	6
<b>Total :</b>	<b>126</b>	<b>69</b>	<b>68</b>	<b>37</b>
<b>Total Région Occitanie :</b>	<b>195 établissements publics</b>		<b>105 établissements privés</b>	

EFFECTIFS	LYCÉES PUBLICS		LYCÉES PRIVÉS	
	Généraux	Professionnels	Généraux	Professionnels
Académie de Toulouse	70 457	17 669	14 421	5 735
<b>Total :</b>	<b>88 126</b>		<b>20 156</b>	
Académie de Montpellier	51 224	21 922	9 935	5 568
<b>Total :</b>	<b>73 146</b>		<b>15 503</b>	
<b>Total Région Occitanie</b>	<b>161 272 lycéens</b>		<b>35 659 lycéens</b>	

\*Sources : « l'Académie en chiffres » de Toulouse (MENESR – DPP/ juin 2016) et de Montpellier (MENESR – DPME/ août 2016) – exploitation CESER Occitanie

Le CESER restera donc particulièrement attentif à ce qu'il n'y ait pas une inégalité de traitement dans la répartition des moyens de la collectivité régionale, entre les lycées privés et les lycées publics, au regard du nombre d'établissements pour l'un et l'autre des secteurs et du nombre de lycéens concernés.

### ❖ **Le renouvellement et de modernisation des équipements pédagogiques et informatiques des lycées**

S'agissant de la politique régionale en faveur du renouvellement et de modernisation des équipements pédagogiques et informatiques des lycées, le CESER tient à formuler plusieurs remarques :

Le CESER considère que cette évolution vers le numérique doit se faire dans les conditions suivantes :

- **en évitant la fracture numérique entre les élèves et leurs familles et en permettant à chacun de pouvoir y accéder dans les meilleures conditions** (équipement de l'outil, entretien, accompagnement à l'outil, aux logiciels, etc.), et ce quel que soit l'endroit où il vit (couverture réseau égale et disparition des zones blanches et grises) ;
- **sans oublier le livre en lui-même**, qui, malgré les évolutions des cultures et des pratiques, doit pouvoir subsister, dans certains cas.
- **en accord avec la politique engagée par la Région académique Occitanie, en termes de formation des équipes pédagogiques** et d'appropriation de l'Espace Numérique de Travail, par exemple. Pour le CESER, les outils numériques régionaux et plus largement toutes les actions engagées par la Région dans les établissements, sont indispensables et doivent être optimisés pour être encore plus efficaces.

Pour optimiser encore davantage cette politique régionale, le CESER encourage vivement la Région à considérer les aspects suivants :

- **Interroger les utilisateurs de ces outils**, au-delà des chefs d'établissements et des équipes pédagogiques, à savoir les élèves et les parents pour avoir **un retour sur leurs usages réels** (matériel, sécurité informatique, réseau, etc.). L'évaluation de ces outils doit aussi bien être quantitative (nombre d'ordinateurs distribués) que qualitative (usage réel, maîtrise, demande d'évolution, limites, etc.).
- **Être particulièrement attentif aux contrats de maintenance du parc informatique et notamment des contrats privés qui ont été passés**. Pour le CESER, la notion de réactivité des prestataires de service en termes de maintenance informatique doit être majeure, au risque de perturber le bon fonctionnement des cours et désorganiser le déroulement quotidien des enseignements : les dysfonctionnements relevés sur l'ex-région Midi-Pyrénées obligent la Région à évaluer objectivement la situation et rechercher des modalités de fonctionnement plus qualitatives. ;
- **Affirmer davantage la volonté régionale d'aller vers l'utilisation des logiciels libres pour les systèmes d'exploitation des outils numériques**, qui présentent des méthodes collaboratives et qui ne collectent pas les données personnelles des élèves par exemple. La Région, en tant que financeur, peut être incitative en la matière ;
- **Rendre les livres numériques interactifs en dépassant la simple numérisation des pages du livre papier.**

### ❖ Le déploiement de la Carte Jeune

S'agissant du « déploiement de la Carte Jeune sur l'ensemble du territoire », le CESER note un écart fort entre les AE (7 M€) et les CP (2,4 M€ en fonctionnement et 0,4 M€ en investissement).

Pour une utilisation optimale des fonds régionaux réservés en faveur de la Carte jeune, et dans le but d'améliorer le pouvoir d'achat des jeunes et des familles, le CESER invite la Région à communiquer le plus largement possible sur cet outil, à travers l'ensemble des acteurs du réseau des établissements d'Occitanie et des supports de communication grand public (plaquettes, spots télé, site internet, salons, foires, etc.). Ceci est d'autant plus important qu'à terme, la carte jeune deviendra le support **unique** de tous les dispositifs de la Région en faveur de la jeunesse (Education, Apprentissage, Transports, Culture, Sports, Restauration, etc.).

### ❖ Le domaine énergétique des lycées et le développement durable

Dans le domaine énergétique des lycées (bâtiments à énergie positive) et les efforts faits dans le cadre du développement durable, le CESER encourage vivement la Région à faire un bilan des marchés régionaux d'exploitation des installations énergétiques de l'ensemble des établissements de la région et surtout des contrats de maintenance qui ont pu être conclus entre les établissements et les opérateurs privés. En effet, lorsque les dépenses de certains établissements dans ce domaine sont trop excessives, le CESER considère qu'il est de la responsabilité de la Région d'évaluer ces situations au cas par cas et d'aider ces établissements à trouver des solutions moins onéreuses.

### ❖ La distribution des livres scolaires et du premier équipement

S'agissant de la politique régionale en faveur de la distribution des livres scolaires et du premier équipement, le CESER tient à saluer la décision politique régionale d'harmoniser, d'une part, le dispositif de gratuité des livres existant en ex-Languedoc-Roussillon en direction de l'ensemble des lycéens de la région Occitanie, mais aussi d'étendre, d'autre part, la bourse régionale de premier équipement aux lycéens des filières professionnelles. Eu égard à leur nombre (cf. tableau précité page 4), le CESER souligne l'effort financier important de la Région en direction des lycéens, quelle que soit leur filière, générale ou professionnelle.

### ❖ Le développement des usages pédagogiques numériques

Dans le cadre du développement des usages pédagogiques numériques par le lancement d'un appel à projet régional auprès des lycées, le CESER encourage la Région à :

- accompagner les établissements qui seront retenus dans ce cadre pour les conduire vers la réussite de leurs projets ;
- anticiper la mise en place d'une démarche d'évaluation de l'expérimentation avant sa mise en application globale.

### ❖ L'aide à la restauration scolaire et l'amélioration de la qualité de la restauration

S'agissant de la politique régionale en faveur d'Aide à la Restauration Scolaire et d'un plan d'amélioration de la qualité de la restauration, contrairement à ce qui est indiqué dans le texte où il est fait référence à une montée en puissance, **le CESER note une baisse de l'aide régionale à la restauration scolaire en CP** (1,5 M€ en CP dans le BP 2017 et 1,615M€ dans le BP 2016).

Le CESER regrette par ailleurs la mise en place des appréciations différenciées, des situations des familles, selon les établissements, voire même au cas par cas. Dans un objectif d'égalité de traitement du citoyen sur l'ensemble du territoire régional, le CESER encourage fortement la Région à :

- améliorer la gestion de cette aide régionale, en mettant en place **des critères d'attribution plus lisibles, opposables à tous et adaptés à la situation sociale des familles** ;
- communiquer plus largement sur le dispositif, ici aussi, à travers, par exemple, **le livret de rentrée du lycéen**, pour une utilisation optimale des fonds régionaux réservés à cet effet et une véritable « montée en puissance » dispositif comme souhaité par l'exécutif. En effet, actuellement, force est de constater que la demande de cette aide à la restauration de la part des familles est trop faible, même dans des établissements qui se trouvent dans des secteurs pourtant en grande difficulté sociale et économique.

**Le CESER salue la démarche de la collectivité régionale de vouloir favoriser « l'introduction de produits de qualité et de proximité dans la restauration collective et d'améliorer la prévention du gaspillage alimentaire afin de favoriser la réduction des bios déchets ».** Cette démarche va dans le sens de la loi visant à favoriser l'ancrage territorial de l'alimentation qui prévoit, qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la composition des repas servis dans les restaurants collectifs publics devra inclure 40% de produits relevant de l'alimentation durable (produits mentionnant la qualité et l'origine, issus de circuits courts, ou répondant à des critères de développement durable, notamment la saisonnalité) dont 20% seront issus de l'agriculture biologique.

**Le CESER insiste sur la nécessité d'accompagner et de sensibiliser voire former l'ensemble de la chaîne de production jusqu'au consommateur** en faveur de cette démarche qualité alimentaire, des producteurs à la restauration dans les établissements scolaires jusqu'aux élèves que ce soit en matière d'économie de proximité, de produits de qualité mais aussi de sensibilisation à la démarche. Le CESER restera attentif à la mise en œuvre concrète de cette politique.

### 1.1.2- Favoriser l'accès à un emploi de qualité

Le CESER note qu'une des priorités forte de l'action régionale, dans le cadre de la Stratégie Régionale Emploi Croissance et du CPRDFOP, est de « favoriser l'accès à un emploi de qualité » sans donner de définition de cette qualité alors même que chacun en a sa propre définition.

Le CESER avait donné une définition de l'emploi durable dans l'un de ses avis en 2013 et tient à la faire partager à nouveau ici avec l'exécutif régional. **Un emploi durable, pour le CESER, est donc un emploi qui sécurise**, c'est-à-dire qui permet à toute personne d'envisager l'avenir sereinement et qui lui garantit une qualité de vie digne ; **c'est aussi un emploi qui dure**, au minimum 18 mois d'emploi sans interruption et en ETP (Equivalent temps plein) chez un même employeur ; **enfin c'est un emploi de qualité** à savoir un emploi qui arriverait à garantir le minimum indispensable en matière de sécurité professionnelle, sociale et d'emploi à l'individu, malgré les contraintes d'un contexte économique mondial très concurrentiel et en perpétuelle évolution.

**Pour le CESER, le rôle essentiel du travail est d'intégrer les individus dans la société, non seulement par l'activité proposée mais également par la formation tout au long de la vie qui en découle et qui leur permettra de s'adapter à leurs activités actuelles et futures par l'acquisition et le développement de capacités et/ou de qualifications. De ce premier objectif découlera le renforcement du lien social entre les femmes et les hommes, lien particulièrement mis à mal de nos jours.**

## L'APPRENTISSAGE

### ❖ Le Plan régional de développement de l'apprentissage

S'agissant de la mise en place du Plan régional de développement de l'apprentissage, le CESER insiste sur la nécessité de le **construire dans une démarche réelle de concertation avec les branches professionnelles et les acteurs de la formation**. Les secteurs professionnels doivent être également consultés lors de l'élaboration de la carte des formations par apprentissage pour que celle-ci puisse évoluer et être en cohérence avec les besoins économiques et territoriaux.

Pour développer et renforcer l'apprentissage dans notre région Occitanie, le CESER considère qu'il est nécessaire que la Région œuvre précisément sur les points suivants :

- **Une répartition homogène de l'offre de formation par apprentissage sur l'ensemble du territoire régional, en évitant les concurrences et surtout en développant les complémentarités entre établissements.**
- **Un financement de l'apprentissage à la hauteur des besoins et des projets de développement de cette voie de formation.**

A cet effet, le CESER invite à **une remise à plat des conventions quinquennales** passées entre la Région et les organismes gestionnaires des CFA pour la période 2012- 2016 et qui ont été prorogées jusqu'en décembre 2018, dans les mêmes conditions, sans aucune considération des différences de fonctionnement entre les établissements et des besoins des métiers. Le CESER encourage vivement la Région à **veiller à la bonne équité dans la répartition des moyens alloués aux CFA, par métiers et par territoire**, car nombre de CFA d'Occitanie se retrouve à l'heure actuelle dans une situation financière très sensible. Le CESER appelle donc la Région à engager très prochainement une renégociation de ces conventions quinquennales avec les organismes gestionnaires de CFA afin de garantir les objectifs qu'elle s'est fixés, à savoir « renforcer l'excellence de l'apprentissage », le « soutien aux centres de formation des apprentis » et garantir la réussite de tous les jeunes du territoire Occitanie.

### ❖ La problématique spécifique des mineurs étrangers en apprentissage

Le CESER souhaiterait attirer l'attention de la Région sur la problématique spécifique des mineurs étrangers en apprentissage, pour lesquels, nous le rappelons, **le droit à l'éducation est strictement garanti en France « quels que soient leur nationalité, leur statut migratoire ou leur parcours antérieur »**<sup>1</sup>. Pour ces derniers donc, le CESER invite la Région à s'appuyer sur les expérimentations d'ores et déjà mises en place dans certains CFA pour, à son tour et comme la lutte contre l'illettrisme est de sa compétence obligatoire (loi du 5 mars 2014), **mettre en place des actions de formations spécifiques en direction de ces publics**. Le CESER pense, par exemple, que des parcours de formation par apprentissage sur trois ans pourraient être mis en place, avec une première année de remise à niveau qui leur permettrait l'acquisition indispensable de la langue française mais aussi des savoirs de bases nécessaires pour ensuite suivre le parcours de formation commun.

Ce travail devra être mené dans le cadre de la mise en place du Plan régional de développement de

---

<sup>1</sup> Cf. Article L111-1 al5 du Code de l'Education, la Circulaire n° 2012-141 en date du 2 octobre 2012 et la circulaire interministérielle du 25 janvier 2016

l'apprentissage qui est envisagé par l'exécutif régional « **dès 2017** » - **donc avant la renégociation des nouvelles conventions quinquennales** - car ces actions particulières en direction des mineurs étrangers en apprentissage s'inscrivent pleinement dans le deuxième chapitre de ce plan, à savoir « développer l'offre de formation et la réussite des parcours en CFA ».

## LA FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI SANS QUALIFICATION LES PLUS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI

Le CESER souligne la volonté régionale de maintenir ses interventions auprès des publics les plus fragiles et sans aucune qualification, notamment des **Ecoles Régionales de la 2<sup>ème</sup> Chance (ER2C)**, qui ont un véritable ancrage territorial et qui ont su faire leurs preuves auprès des jeunes en grande difficulté d'insertion et de formation dans ces territoires.

Le CESER souhaiterait néanmoins que soit davantage précisée la politique régionale en matière d'harmonisation de ces Écoles de la Deuxième Chance car les modèles de fonctionnement sont complètement différents d'une ancienne région à une autre en termes de prise en charge du jeune, d'accompagnement, de durée et de nature de la formation, par exemple.

Le CESER souhaiterait aussi que la Région mette en avant et soutienne davantage le dispositif **CLÉA**, élaboré et mis en place par les partenaires sociaux membres du COmité PARitaire interprofessionnel NAtional pour l'Emploi et la Formation (Copanef). En effet, le CLÉA constitue lui aussi un socle de connaissances et compétences professionnelles qu'il est utile pour une personne de maîtriser afin de favoriser son accès à la formation et son insertion professionnelles. Il s'adresse aux salariés et demandeurs d'emploi peu qualifiés et ayant besoin de sécuriser leurs parcours professionnels, ou développer leur employabilité.

## L'ACCÈS À LA QUALIFICATION

### ❖ Le Plan d'urgence pour l'Emploi

Le CESER note que la mise en œuvre du Plan d'urgence pour l'Emploi (Plan 500 000) sera poursuivie en 2017. Pour autant, et comme la Région s'y est engagée dans le cadre de sa Stratégie régionale pour l'emploi et la croissance, le CESER demande à ce qu'**une évaluation tant quantitative que qualitative** de la mise en œuvre de ce plan 500 000, **avec des objectifs et des indicateurs pertinents, mesurables, renseignés et partagés**, soit effective le plus rapidement possible.

Pour le CESER, il est primordial que cette démarche d'évaluation soit envisagée afin d'interroger, tout au long et à la fin, le ou les écarts entre les résultats atteints et les objectifs initiaux de l'action publique. Cela permettra aussi d'être en capacité de réajuster le dispositif en identifiant les manques ou les lacunes, grâce à des phases d'étapes. Enfin, le CESER rappelle l'importance de communiquer et diffuser plus largement les évaluations produites.

### ❖ La charte régionale de qualité

Le CESER relève la volonté de la Région de déployer et consolider sur tout le territoire régional la charte régionale de qualité (Certif' Occitanie).

Le CESER tient à rappeler plusieurs éléments à ce sujet :

1. Au niveau national, toute certification en matière de formation professionnelle amenée à exister doit être validée par le Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation, qui adopte et publie ensuite la Liste Nationale Interprofessionnelle (LNI) des certifications éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF). Le Conseil National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (Cnefop), instance nationale quadripartite, établit aussi une liste de labels et de certifications qualité des organismes certificateurs, qui respecte l'ensemble des critères fixés par le décret du 30 juin 2015 sur la qualité des formations.
2. La loi du 5 mars 2014 demande à tous les financeurs de formations (OPCA, OPACIF, Régions, Pôle emploi, Agefiph...) de s'assurer de la capacité des prestataires qu'ils financent, à dispenser une formation de qualité, sur la base de critères définis par le décret du 30 juin 2015. Les autres organismes de formation, en-dehors de la collectivité régionale, ont donc eux aussi jusqu'au 30 juin 2017 pour définir des critères de qualité pour les prestataires de formation qui les concernent.

Le CESER rappelle donc, d'une part, l'importance de **ne pas oublier ces autres certifications qualité, reconnues au niveau national** et qui sont tout aussi légales que celle retenue par la Région Occitanie. Il est important de ne pas uniquement se limiter à celle-ci.

D'autre part, dans l'intérêt du citoyen et pour une meilleure lisibilité du paysage de la formation professionnelle, au niveau national comme en région, le CESER en appelle à **une harmonisation du dispositif législatif national en la matière, avec des règles communes, ou à tout le moins comparables, à tous les acteurs de la formation et de l'orientation professionnelle**. D'une manière générale, le CESER considère qu'une reconnaissance nationale, quel que soit le domaine concerné mais ici en l'occurrence la certification qualité des formations professionnelles, doit être en premier lieu la norme.

### ❖ **L'acquisition d'un premier niveau de qualification et l'élévation du niveau**

Le CESER ne peut qu'encourager l'objectif de Région de permettre au plus grand nombre de citoyens de notre territoire « d'acquérir un premier niveau de qualification ou d'élever leur niveau actuel, afin de leur donner toutes les chances d'accéder ou de retrouver rapidement un emploi. »

En ce sens, le CESER encourage la Région à apporter **un plus grand soutien au développement des Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)**, eu égard aux objectifs partagés par la collectivité régionale avec les GEIQ dans le cadre de sa politique en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle des citoyens d'Occitanie.

En effet, les GEIQ s'adressent plus particulièrement aux personnes les plus éloignées de l'emploi, notamment les jeunes, et organisent **de véritables parcours d'insertion par l'activité économique adaptés aux besoins des salariés et des entreprises adhérentes, en favorisant l'insertion et la qualification, par des certifications ou des diplômes reconnus**.

Il est important de souligner que les personnes recrutées par les GEIQ ont le statut de salariées ; elles sont donc en alternance et non en formation et la rémunération leur est aussi plus favorable. Elles bénéficient également d'un réel suivi et d'un accompagnement global (professionnel et social) tout au long de leur parcours au sein du GEIQ. Enfin, **les personnes, qui bénéficient de cet accompagnement au sein des GEIQ, présentent des taux de sortie vers l'emploi élevé**.

## ❖ La « réponse de proximité »

S'agissant de la « réponse de proximité » telle que proposée par la Région, le CESER insiste sur le fait que celle-ci ne doit pas uniquement être envisagée au travers de l'outil de la formation à distance.

Le CESER est tout à fait favorable, dans le cas d'une reprise d'études à distance, à l'utilisation d'outils de pédagogie active à distance tels que le e-learning et la Formation Ouverte et À Distance (FOAD) entre autres, **à condition qu'ils soient associés à des moments de regroupements, dans les établissements d'enseignement ou les centres de formation et, avant tout, que l'apprenant dispose et maîtrise les outils concernés.**

**Pour le CESER, il est essentiel que l'enseignement en « présentiel » reste la norme** car ce sont des moments essentiels et indispensables, en termes de méthodologie de travail et d'échanges participatifs dynamiques entre les apprenants eux-mêmes et avec les formateurs, et **plus particulièrement lorsque les publics concernés par ces dispositifs sont les plus éloignés de l'emploi.**

D'autres solutions peuvent être envisagées comme **le développement de modules de formation hors site** (c'est-à-dire délocalisés du centre de formation et plus proche du lieu de travail ou du domicile) ou bien **leur regroupement, dans le cas où il y aurait suffisamment de personnes inscrites à ceux-ci.**

## L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES ET DE LEURS SALARIÉS

Le CESER se réjouit de la mise en place d'une politique régionale en matière d'accompagnement des entreprises et de leurs salariés sur les questions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et de formation (appui RH) avec un budget de 5 M€ pour permettre la réalisation de ces actions.

Le CESER rappelle ici que les TPE/ PME/ EI, qui composent une large majorité des entreprises de notre territoire, et le secteur associatif, y compris sportif et culturel, présentent des particularités qui sont à prendre en compte. De ce fait, le CESER insiste à nouveau sur **l'intérêt de développer les groupements d'employeurs et, plus largement, la mutualisation des ressources (essentiellement les fonctions supports telles que les RH),** en direction de ces publics.

**Pour le CESER, il est primordial de conserver et valoriser ces acteurs économiques et sociaux de nos territoires, vecteurs de lien social et créateurs d'emplois locaux, non-délocalisables** qui, pourtant, bénéficient de très peu d'accompagnements et de financements à l'heure actuelle.

Le CESER insiste enfin sur la nécessité de conditionner les aides régionales allouées en faveur de l'emploi dans les territoires, au regard de critères pertinents et notamment qualitatifs (nombre et type d'emplois créés au regard de la taille de l'entreprise concernée, conditions d'emploi en cas de sous-traitance, Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), etc.), afin de limiter tout effet d'aubaine.

Pour le CESER, il est nécessaire que la Région puisse dégager **de réelles priorités** sur sa politique de l'emploi, notamment **en faveur de l'économie de proximité,** afin d'éviter le dispersement de ses ressources et favoriser l'efficacité des actions choisies.

## L'ACCUEIL « INFORMATION ORIENTATION » AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES ET LA TERRITORIALISATION DES POLITIQUES « EMPLOI FORMATION »

Pour le CESER, la conduite des politiques de ces deux volets va de pair.

### ❖ Les Maisons de la Région

S'agissant des Maisons de la Région, outil régional de la mise en œuvre du Service Public Régional d'Orientation (SPRO) sur l'ensemble du territoire régional, pour le CESER, **il est essentiel** :

- **d'une part, que soit précisée de quelle façon ces nouvelles Maisons de la Région s'articuleront avec l'ensemble des guichets uniques existants (MCEF, Maisons publiques de l'emploi, etc.) ;**
- **d'autre part, qu'une cohérence globale entre les différents acteurs soit privilégiée** afin d'éviter une multiplication de lieux sur un territoire : harmonisation et complémentarité de l'offre de services, pour une meilleure lisibilité de l'ensemble par le citoyen. Par exemple, il pourrait être envisagé d'en regrouper plusieurs, au sein d'une même structure géographique.

Pour autant, le CESER restera particulièrement attentif au **devenir des personnels de ces structures**, dans le cadre des prochains regroupement ou réorganisation. **La mise en place d'un SPRO de qualité, au service du citoyen et au plus près des territoires**, est rendu possible par l'implantation physique des structures régionales qui ne peuvent fonctionner sans **du personnel en nombre suffisant, qualifié, formé** notamment par des programmes de formation continue **et sécurisé dans son emploi (statut pérenne)**.

- **enfin, que leur implantation soit définie au regard des besoins des territoires, et plus précisément des bassins d'emploi**, et non de la stricte délimitation géographique des treize départements de notre région. En effet, **le CESER considère qu'implanter une seule Maison de la région par département serait insuffisant car, compte-tenu de l'étendue de notre grande région, elle serait trop éloignée de certains points d'un département et quelque fois mal desservie en transport collectif**.

Le CESER affirme qu'il est nécessaire que le redéploiement de ces futures Maisons de la Région d'Occitanie s'appuient sur deux éléments structurants essentiels, qui ont su faire leurs preuves jusqu'à présent pour un développement optimal sur l'ensemble du futur territoire régional : **le réseau AIO (Accueil Information Orientation)** particulièrement développé en ex-région Languedoc-Roussillon **et les MCEF (Maisons Communes Emploi Formation)**, véritable liens formation-emploi en ex-Midi-Pyrénées, qui faisaient partie du « réseau rénové et optimisé support principal du futur SPRO » de l'ex-région Midi-Pyrénées et qui s'inscrivaient déjà à ce moment-là dans une **démarche de labellisation Cité Régionale des Métiers**.

## ❖ L'Accueil Information Orientation (AIO)

Le CESER se réjouit de la volonté de la Région Occitanie, en relation avec les partenaires du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), de vouloir mettre en place une coordination optimisée des acteurs de l'AIO et des opérateurs du Conseil en Évolution Professionnelle (CEP), pour la mise en œuvre d'un service public efficient sur l'ensemble des territoires de la grande région.

Il s'agit d'une volonté politique ambitieuse pour laquelle le CESER souhaiterait avoir davantage de précisions en la matière. A ce sujet, le CESER souhaite formuler une remarque et une réserve :

- la remarque porte sur l'évaluation des anciennes Chartes de l'AIO en ex-Languedoc-Roussillon et ex-Midi-Pyrénées : pour le CESER, une évaluation des bilans quantitatifs et qualitatifs de l'existant est nécessaire pour construire la nouvelle Charte de l'AIO et le nouveau guichet unique SPRO de demain ;
- la réserve porte sur le fait que les partenaires sociaux ne participent pas au pilotage, mais c'est un point que nous développerons plus en avant dans le volet portant sur la nouvelle gouvernance.

## UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

Comme nous l'avons indiqué dans la contribution du CESER au Contrat de Plan régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP), **le CESER se réjouit que des indicateurs de résultats et d'évaluation de ces différents schémas régionaux aient été pensés en amont de leur mise en place**, en précisant que pour le CESER il est important qu'il y ait une évaluation des moyens bien sûr, mais avant tout **une évaluation des résultats (quantitatifs et qualitatifs) des dispositifs mis en place**.

**Cette démarche d'évaluation doit être construite afin d'interroger, tout au long et à la fin, le ou les écarts entre les résultats atteints et les objectifs initiaux de l'action publique.** Cela permettra aussi d'être en capacité de réajuster les dispositifs en identifiant les manques ou les lacunes, grâce à des phases d'étapes. **Enfin, le CESER rappelle l'importance de communiquer et diffuser plus largement les évaluations produites.**

Le CESER considère que le **Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP)**, en tant **qu'instance de concertation des acteurs principaux de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelles (Etat- Région-Partenaires sociaux)**, doit pouvoir être le lieu où serait construite, débattue et réinterrogée la politique d'évaluation du CPRDFOP.

**Le CESER constate une évolution positive dans la gouvernance de la politique régionale en matière d'emploi, de formation et d'orientation professionnelle.** Toutefois, le CESER émet **quelques réserves** quant à la « large concertation » telle qu'inscrite dans le texte considérant que **des améliorations peuvent être apportées au mode d'organisation actuel pour évoluer vers une véritable gouvernance quadripartite et un réel partage des processus de réflexion et décisionnel avec les partenaires sociaux**, en leur donnant **les moyens et les délais nécessaires** pour faire face aux changements et à l'appropriation des documents de travail stratégiques. En ce sens, le CESER considère que **la réorganisation des missions des observatoires régionaux de l'emploi et de la formation, que sont Atouts Métiers et Carif-Oref, est un début encourageant mais pas suffisant.**

Enfin, le CESER tient à insister auprès de l'exécutif régional sur **l'importance du suivi et de la lisibilité des politiques régionales, notamment sur l'utilisation des fonds publics et leur répartition secteur public/ secteur privé**, notamment dans le domaine de l'apprentissage.

Enfin, le CESER, en tant que deuxième assemblée régionale, **regrette fortement de ne pas avoir été directement destinataire des documents de travail intermédiaires portant sur la formation et l'orientation professionnelles (CPRDFOP et SRE pour ne citer que ces derniers)**, alors même que l'expression du CESER sur les schémas régionaux est obligatoire et qu'ils étaient examinés par ailleurs, au sein d'autres instances paritaires.

## LES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

**Globalement, le CESER tient à saluer la politique de la Région en direction des formations sanitaires et sociales (investissements, mise aux normes) et des étudiants de ces formations (gratuité des formations et bourses régionales directes).**

Une amélioration, cependant, pourrait être prise en considération en faveur des étudiants de ces formations : **le CESER propose qu'ils puissent avoir accès aux mêmes services que tous les autres étudiants et qu'il y ait une égalité d'accès pour tous les étudiants au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS), au Restaurant Universitaire (RU), etc.**

Le CESER se réjouit de la volonté régionale de proposer aux demandeurs d'emploi, à la date du concours d'accès aux formations de niveau V, une rémunération au titre de la formation professionnelle.

Le CESER reste dans l'attente de l'élaboration du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales, au premier semestre 2017 comme indiqué dans le texte, pour formuler un avis plus détaillé à ce sujet.

### **1.2- L'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation**

Le CESER a apprécié la présentation du BP de la Région par les élus qui ont exprimé, au delà des aspects comptables et financiers, une vision politique et des axes stratégiques qui visent à soutenir « l'emploi et la jeunesse pour une Occitanie innovante ».

Le CESER se félicite de constater la dynamique du BP 2017, avec une augmentation du budget de 36% en Crédits de Paiement (CP). Il s'agit du premier budget consacré à la mise en œuvre de l'harmonisation des dispositifs existants dans les deux ex-Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Cela étant, cette harmonisation entraîne la mise en place de nouveaux dispositifs et critères d'intervention financiers, sur lesquels le CESER restera vigilant.

- **Enseignement supérieur**

Le CESER reste attaché au développement **d'une politique de sites de proximité dynamique, telle qu'elle est soutenue par la Région. Il demande dès lors, de pouvoir siéger dans tous les Conseils de sites.** Il convient aussi de conforter les orientations qui étaient programmées et qui engagent les partenariats de l'Etat portés par les établissements et les territoires. **Il recommande un examen bienveillant de la Région sur les projets issus des conventionnements pluriannuels en cours,** en particulier dans l'ex-Région Languedoc-Roussillon.

Le CESER soutient la volonté exprimée par la Région de favoriser la **mise en place de processus d'alternance** (Contrats de professionnalisation avec des entreprises), aides aux étudiants en matière de logement, de santé (Pass Mutuelle), de mobilité internationale en complément des bourses Erasmus de l'UE...

- **Recherche, innovation, transfert**

Le CESER note une augmentation importante des crédits d'investissement dans le domaine de la recherche, de la valorisation de la recherche et de l'innovation sous toutes ses formes, y compris sociale.

**Il prend acte avec satisfaction, de l'articulation des actions de la Région** avec les deux CPER, les deux programmes européens régionaux des deux anciennes Régions qui se poursuivent et les Stratégies Régionales d'Innovation (SRI) négociées par l'Etat et les deux anciennes Régions avec la Commission européenne (RIS3 et 3S- en Languedoc-Roussillon), jusqu'en 2020.

**Les deux SRI présentent des synergies dans certains secteurs**, plus particulièrement l'agronomie – environnement – biodiversité, la biologie – santé (cancérologie, neurosciences, médecine régénératrice et du vieillissement) et le numérique. Par ailleurs, le régime d'encadrement des aides à la Recherche, au Développement et à l'Innovation(RDI) approuvé par la Commission européenne<sup>2</sup>, s'adresse aux petites, moyennes et grandes entreprises ainsi qu'aux organismes de recherche, avec des taux bonifiés.

**Ainsi, le CESER, représenté par deux membres au sein du Comité Consultatif Régional de Recherche et de Développement Technologique (CCRRDT) de la Région**, préconise des thématiques d'Appels à projets cohérentes avec les secteurs des SRI précités, mais aussi interdisciplinaires.

Toutefois, **le CESER attire l'attention de la Région en termes d'évaluation des projets subventionnés**. Il recommande une évaluation externe et indépendante sur l'efficacité du projet (coût-qualité) et sa performance environnementale, sociale, et sur l'emploi. Tout projet subventionné par des crédits européens est évalué (ex-ante, in itinere et ex-post) selon ces critères.

**Le CESER apprécie la poursuite des financements octroyés par la Région aux 15 Pôles de compétitivité** en matière de gouvernance et de soutien à leur Plan d'actions car 80% des adhérents de ces Pôles sont des PME. Il rappelle son inquiétude concernant la baisse importante des crédits d'intervention de l'Etat via le Fonds Unique Interministériel (FUI) ou l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) qui à ce jour ne finance plus que 8% de l'ensemble des projets présentés, faute de crédits.

**Concernant les Sociétés d'Accélération et du Transfert de Technologie (SATT)**, de nature commerciale, le CESER a noté de grandes différences entre les SATT Ex-Languedoc-Roussillon et TTT. La première étant dotée d'un portefeuille important de brevets et d'un fonds de maturation de plusieurs millions d'Euros, alors que la seconde semble moins correspondre à la demande des entreprises de l'ex-région Midi-Pyrénées. Ainsi, le CESER est favorable à l'entrée de la Région dans le Capital des SATT mais restera attentif aux modalités proposées par l'Etat.

**Le CESER rappelle également la nécessité de mettre en place des dispositifs simples, lisibles et accessibles aux TPE et PME de type « guichet unique » et soutient la Région qui a demandé « un effort aux Agences Régionales »**. Cela étant, le CESER n'ignore pas que l'agence régionale Madeeli (Mon Agence du Développement Économique, de l'Export et de l'Innovation), présidée par la Présidente de Région, fait de l'ingénierie de projets en particulier dans le domaine de l'innovation (pré-diagnostics, recherche de financements, etc., au moment où la Région se dote également d'un service d'ingénierie de projets.

---

<sup>2</sup> Régime UE d'encadrement des aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI), approuvé en 2010 et modifié le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le CESER demande à la Région de mettre en place des moyens efficaces pour **attirer les chercheurs internationaux et leurs équipes et pour favoriser l'installation de ces chercheurs et de leur famille.**

**La Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI)** est un vrai besoin pour la société qui a des difficultés à appréhender les sciences et l'innovation comme source de progrès. **La Région, qui en a la compétence légale depuis janvier 2014, doit agir plus fortement sur sa diffusion pour favoriser la compréhension, l'acceptabilité sociétale des innovations, en particulier auprès des plus jeunes et des lycéens. L'objectif étant aussi de permettre de susciter des vocations scientifiques.**

L'innovation sociale, qui consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux et sociétaux nouveaux ou mal satisfaits impliquant la participation et la coopération des universitaires en sciences sociales ou humaines, les praticiens du secteur, les organisations syndicales et patronales, les usagers, doit être soutenue et favorisée par des actions et des financements spécifiques du Conseil Régional. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service nouveau que les modes d'organisation et de distribution. La mise en œuvre d'un processus complet associant l'émergence, l'expérimentation, la diffusion et l'évaluation de ces innovations est fondamentale.

## 2. Activités économiques

Le CESER salue l'effort budgétaire global en faveur du développement économique mais il estime que, même si les sommes allouées semblent importantes, la présentation a manqué de précisions sur la ventilation concrète budgétaire. Le CESER se félicite cependant de l'augmentation de 20% du volume d'aides directes à destination des entreprises.

### **2.1- L'industrie, les grands groupes et les services aux entreprises :**

Le budget consacré à cette politique en 2017 sera de 155,5 M€ en Autorisations d'engagement et de programme (en 2016 : 140,3M€) et de 151,7M€ en Crédits de paiement (120,4M€ en 2016).

Au vu de son budget primitif (BP) et en cohérence avec le futur SRDEII, la Région prévoit la mise en place de dispositifs simples, répondant aux demandes des entreprises pour les aider à se développer ou les soutenir en cas de difficultés économiques. Le CESER salue la politique du Conseil Régional octroyant des aides directes aux entreprises et se félicite de l'action menée en vue de l'harmonisation des différents dispositifs d'aide à la création, au développement et à la transmission des entreprises car l'accompagnement est encore disparate actuellement entre les deux anciennes Régions.

Le CESER estime que la politique régionale en faveur du développement de l'innovation pour favoriser la compétitivité des entreprises apporte une réponse aux entreprises qui doivent faire face aux mutations économiques actuelles. Le budget consacré à cette action a été augmenté de manière significative. Au-delà des aides financières, la création de « Cités des Start-up » et le soutien financier, équivalant à celui de l'année précédente, des pôles de compétitivité et clusters fournissent des outils intéressants sur lesquels les entreprises peuvent s'appuyer pour développer leurs programmes d'innovation et maintenir la production.

En effet, la Région bénéficie de filières dynamiques qu'il faut continuer à soutenir, par exemple sur l'aéronautique (Pôle de compétitivité Aerospace Valley), qui compte plus de 60 000 salariés, ou la filière chimie verte du Languedoc-Roussillon et le cluster « Chimie verte » en Midi-Pyrénées, qui a développé un MASTER en collaboration avec l'université Paul Sabatier de Toulouse pour permettre la montée en compétence des salarié(e)s, afin de répondre à ce marché mondial en pleine expansion.

Le CESER estime que le soutien du développement des entreprises à l'international est essentiel pour permettre aux entreprises d'Occitanie de diversifier leurs marchés.

Le CESER salue le déploiement du dispositif européen FOSTER visant à aider financièrement les entreprises ayant un fort potentiel de développement en Occitanie. La palette d'outils financiers issue de ce programme va s'élargir concernant notamment de nouveaux fonds de garantie, de fonds de co-investissement et de fonds de prêts. En conséquence, le CESER s'interroge sur l'organisation mise en place pour l'attribution des subventions et l'instruction des dossiers de subventions. Pour rendre plus facilement accessible ces aides et qu'elles soient plus lisibles pour les porteurs de projets, le CESER préconise qu'un nouveau guide des interventions financières économiques de la Région soit adossé au SRDEII, pour que les 86 M€ budgétés de fonds Région et de FEDER soient réellement distribués.

De même, le CESER acte la volonté du Conseil Régional de rentrer dans le capital de certaines entreprises (rendu possible depuis la loi NOTRe) mais il s'interroge sur la méthode qui sera utilisée pour l'implication directe de la Région. En effet, les dispositions juridiques ne sont pas connues à ce

jour. Enfin, le CESER salue les futurs dispositifs qui seront mis en place pour favoriser et accroître le nombre de PME transformées en ETI.

Le CESER partage la volonté de la Région de développer une politique foncière attractive pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises. Le CESER salue l'augmentation de 10 M€ des AP entre l'année 2016 et l'année 2017 pour cette politique qui va encourager les EPCI à réhabiliter ou créer de nouvelles zones d'activités.

Conséquence de la loi NOTRe, les anciennes agences départementales de développement économique seront supprimées. Le CESER se demande si les missions de ces anciennes agences seront reprises au sein des Maisons de Région, prévues par le Conseil Régional dans chaque département. La question se pose également sur les liens qui seront développés à l'avenir avec la chambre régionale de l'ESS et les trois Chambres consulaires (Chambre de commerce, Chambre de métiers, Chambre d'agriculture) au sein des départements. Enfin, le CESER s'interroge sur la complémentarité que la Région trouvera avec les programmes de développement économique prévus par les Métropoles de Toulouse et Montpellier, sans que les territoires soient en concurrence.

## **2.2- Le Tourisme :**

Le BP 2017 nous confirme que le tourisme est une priorité forte de la stratégie de développement économique de la Région Occitanie. Toutefois, le CESER estime qu'il est difficile aujourd'hui de se prononcer sur le BP régional en matière de développement touristique alors que le Schéma Régional Du Tourisme et des Loisirs (SRDTL) est en construction.

La Région travaillera à la mise en cohérence de ses différents atouts touristiques en coordonnant les acteurs du développement touristique et en s'appuyant sur le futur SRDTL. Le CESER salue l'ambition de la Région de développer des dispositifs pour permettre la montée en gamme des prestataires touristiques en Occitanie sous forme de subventions, avances, etc.

La loi NOTRe confère à la Région une mission de promotion touristique du territoire qu'elle doit coordonner avec les différents acteurs du tourisme. Elle souhaite s'appuyer sur le Comité Régional du Tourisme (CRT) pour lancer un plan de marketing touristique à partir des « Grands sites ». L'objectif sera de valoriser la destination Occitanie sur la base du futur SRDTL. Le CESER estime que le succès d'un plan de marketing touristique nécessite une adhésion de l'ensemble des acteurs du tourisme d'Occitanie et des moyens financiers importants.

Les projets d'investissements publics seront soutenus, surtout s'ils permettent une montée en gamme et l'élargissement de la saison touristique. Le tourisme associatif, le thermalisme et la grande itinérance sont cités en exemple. Le CESER partage cette analyse car le développement des « ailes de saisons » permettra de rendre les emplois touristiques plus attractifs car moins soumis aux saisons. La mise en place d'un observatoire du tourisme semble pertinent au regard des évolutions technologiques actuelles et de la concurrence que se livrent chaque territoire français et étranger pour devenir une destination touristique attractive.

Malgré une volonté évidente de développer le tourisme en Occitanie, 2017 sera une année de transition car le SRDTL ne sera présenté qu'au début du second semestre 2017. Ce schéma permettra de véritablement lancer la stratégie touristique que souhaite mener la Région. Le CESER s'est autosaisi pour rédiger un rapport sur le développement de la filière touristique en région Occitanie, qui sera rendu en juin 2017. Ce travail pourra servir d'appui pour le futur SRDTL.

Economie de proximité : (Avis du 16 octobre 2015)

Le CESER se félicite de constater que les préconisations de son rapport, pour que l'économie de proximité soit un des piliers du futur SRDEII, aient été reprises. En effet, à la lecture du BP, le budget consacré à cette politique a quasiment doublé entre 2016 et 2017.

LE SRDEII prévoit un soutien aux investissements pour les TPE et l'ESS adapté à la taille et aux problématiques de ce type d'entreprises. La pépinière REALIS et les incubateurs seront des appuis importants pour faire naître de nouvelles initiatives et de nouvelles entreprises, avec le concours de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire. Le soutien aux entreprises en milieu rural est également un élément essentiel pour maintenir cette économie de proximité importante pour la région.

Enfin, le CESER approuve la poursuite du plan Marshall pour la relance du BTP.

En conclusion, le CESER souhaite rappeler son attachement à l'évaluation des politiques publiques et regrette que l'investissement productif ne soit pas suffisamment encouragé ni mis en valeur par la Région. Le CESER estime cependant que le BP donne les moyens nécessaires pour mener une politique permettant de développer le dynamisme économique de la région Occitanie.

### **2.3- Agriculture-Forêt-Bois :**

Le CESER se félicite de l'augmentation des financements concernant les activités agricoles, agroalimentaires et forestières qui maillent le territoire régional et sont le premier employeur régional avec 192 000 emplois (dont 32 000 emplois pour la forêt et la filière bois).

L'agriculture, l'agroalimentaire, la viticulture et les fonds FEADER destinés à l'agriculture sont intégrés dans la priorité 2 de la Région Occitanie pour 2017.

Concernant le développement économique pour les entreprises et l'emploi, ces secteurs bénéficient en effet d'une enveloppe de 64 818 500 € en Autorisations de Programme (AP) et Autorisations d'Engagement (AE) et de 450 730 000 € en Crédits de Paiements (CP)<sup>3</sup>.

Quant aux FEADER, il fait apparaître 399 600 000 € en fonctionnement et 51 130 000€ en investissement.

Si les montants alloués par actions sont sensiblement les mêmes qu'au BP 2016 (en légère hausse ou baisse), les Conseillers remarquent avec intérêt :

- L'augmentation très importante de la convention FEI d'ingénierie financière FEADER (5 640 000 € en AP et 4 185 000 € en CP) ou la hausse significative de la promotion de la qualité et des salons (13 935 000 € en AE et 13 704 000 € en CP),
- Le renforcement du plan de crise aviaire (5 000 000 € en AP et 1 500 000 € en CP),
- La hausse des fonds destinés à l'agriculture biologique (2 670 000 € en AP et 2 270 000 € en CP) et aux investissements de modernisation de l'élevage (11 500 000 € en AP et 9 050 000 € en CP).
- Et la création d'un nouveau programme « intempéries », suite aux épisodes de grêle d'août 2016 avec 1 000 000 € en AP et 700 000 € en CP.

Cependant, si elle est satisfaite de la prise en compte au BP 2017 des actions essentielles pour le développement agricole, agroalimentaire et forestier de la région, la Commission Agriculture Forêt Bois du CESER souhaite attirer l'attention de la Région sur les difficultés du secteur agricole, qui perd 20 % de ses emplois tous les dix ans, et sur la situation des agriculteurs dont le niveau de revenus est extrêmement bas, ce qui risque d'accélérer la désaffection pour une profession indispensable à la société et aux territoires.

---

<sup>3</sup> Pour mémoire au BP 2016 : 49 569 000 € en AP/AE et 47 924 500 € en CP

A cet effet, les Conseillers insistent sur la nécessité :

- de faciliter l'accès au foncier et à une ressource en eau sécurisée pour le secteur agricole et pour les autres usages, notamment par des investissements dans des ouvrages de stockage d'eau, dans des réseaux et avec une gouvernance renforcée au niveau des territoires,
- de développer une politique d'accompagnement innovante de l'installation, avec un bilan annuel des sommes allouées, qui permette de réorienter certaines aides pour assurer le maximum d'installations,
- de soutenir l'ensemble des filières agricoles, agroalimentaires et forestières régionales, avec une attention particulière pour celles qui rencontrent des difficultés conjoncturelles ou structurelles, et notamment :
  - Un accompagnement renforcé de la filière élevage pour améliorer ses performances,
  - Un soutien renforcé à la filière viticole,
  - Une aide à la structuration de la filière bois,
- de renforcer encore l'accompagnement, la transformation, la valorisation et la vente de produits agricoles, agroalimentaires et forestiers à valeur ajoutée pour assurer le maintien d'activités rentables et pérennes dans tous les territoires de la région,
- de mettre en place une politique régionale volontariste de diffusion et de consommation locale des produits de qualité issus de son territoire, pour un bassin de consommation de 6 millions d'habitants qui augmente régulièrement. La Restauration Hors Foyer (RHF) est notamment un enjeu important.

Le CESER demande également :

- La poursuite de l'harmonisation et le renforcement des convergences de l'ensemble des politiques publiques et des dispositifs régionaux sur le territoire de la région Occitanie,
- La mise en place d'une politique agricole régionale qui mette en cohérence l'ensemble des mesures transversales concernant ou affectant les secteurs agricoles, agroalimentaires et forestiers, avec des déclinaisons locales liées aux spécificités territoriales,
- L'association des représentants des professions agricoles, agroalimentaires et forestières en amont des concertations locales, régionales et nationales qui concernent leurs activités,
- Un renforcement de la transparence des financements mobilisés pour les actions agricoles et de l'équité des critères des politiques publiques, de manière à ce que chaque exploitant soit reconnu et pris en compte à part entière (y compris les femmes d'agriculteurs),
- La mise en œuvre de réflexions à long terme, en particulier concernant la disponibilité et l'accès à l'eau, mais également sur l'évolution des conditions de travail et des métiers (agro-écologie, agriculture connectée, etc.).
- Mener une politique de revalorisation des terres en friche afin de les soustraire à la spéculation foncière, au profit de l'agriculture et du pastoralisme d'une part, mais aussi au profit de politiques de proximité et de territoire qui contribueraient à une synergie entre l'économique, le social et l'environnemental.

## **3. Aménagement du territoire, Transports**

### **3.1- Aménagement du territoire, TIC et politiques contractuelles CPER**

#### **3.1.1- Infrastructures numériques**

Le CESER constate à nouveau avec satisfaction l'engagement de la Région en faveur de l'aménagement numérique du territoire et notamment l'action qu'elle mène dans le cadre du Plan Très Haut Débit via l'accompagnement financier des projets départementaux. Cela étant, le CESER appelle à nouveau la Région à jouer pleinement son rôle de coordonnateur, notamment pour éviter les effets « frontières » entre départements et/ou entre réseaux, voire un rôle de correcteur d'inégalités, notamment tarifaires, par un soutien privilégié aux territoires de faible densité de population et d'activités, délaissés par les initiatives privées. Le CESER doute cependant que l'enveloppe de 200 M€ inscrite au titre du CPER soit suffisante pour permettre à la Région de mener une action réellement significative à ces différents égards.

Le CESER souligne en outre la nécessité de ne pas limiter l'approche du développement du très haut débit à la seule dimension technique. Pour être pleinement efficace, la démarche engagée en matière d'aménagement numérique de la région Occitanie doit en effet être assortie d'un accompagnement des populations, et singulièrement des plus fragiles (pauvreté, isolement, situation de handicap,...), mais aussi des entreprises, à des usages dont certains relèvent d'ailleurs de plus en plus de l'obligation. Le CESER invite donc la Région à prévoir des moyens budgétaires et à développer des partenariats en conséquence.

#### **3.1.2- Politiques contractuelles territoriales**

Le CESER, qui soutient de longue date l'intérêt des politiques contractuelles territoriales, souligne à nouveau la nécessité et la relative urgence de la convergence de ces politiques. A ce sujet, il attend d'ailleurs avec intérêt les résultats de la première évaluation, annoncée pour 2017, des contrats régionaux en cours.

En matière de politiques territoriales, le CESER prend également connaissance avec intérêt de la mise en œuvre, en 2017, d'une nouvelle politique à destination des « Bourgs Centres ». Par souci de cohérence, il se félicite en tout cas que cette nouvelle intervention soit appelée à contribuer à un projet de territoire plus large contractuellement acté avec la Région.

#### **3.1.3- Projet foncier**

Convaincu de l'importance de la maîtrise du foncier pour l'aménagement et le développement durable du territoire régional, le CESER se réjouit de l'ambition de la Région de définir et de mettre en œuvre, dans ce domaine, une stratégie régionale s'appuyant sur un large partenariat. Il note toutefois avec intérêt que sans attendre la définition de cette stratégie, le Conseil Régional annonce le lancement d'un programme « Foncier agricole ». Il craint cependant que les moyens financiers affectés à ce programme ne soient pas à la hauteur des enjeux qu'il est censé relever.

S'agissant de maîtrise du foncier, le CESER tient enfin à encourager le Conseil Régional dans son projet d'initier une démarche Etat-Région d'animation de la séquence « Eviter-Réduire-Compenser » pour tous les projets d'aménagement ayant un impact sur l'environnement. Cette démarche destinée à faciliter la mise en œuvre d'une disposition légale devra cependant être strictement encadrée.

### **3.2- Montagne et ruralité**

Pour ce qui est de la Montagne, le CESER persiste à s'interroger sur la valeur ajoutée d'un Parlement de la Montagne. De même, le projet d'un Plan Montagne mériterait sans doute d'être mieux défini et argumenté. Plus globalement, le CESER attire l'attention de la Région sur le risque porté d'éclatement des logiques de massif entre des stratégies régionales étrangères les unes aux autres, limitant d'autant l'ambition, voire la pertinence, des politiques menées.

En ce qui concerne l'espace rural, le CESER réaffirme sa curiosité quant au projet de mise en place d'un guichet unique de la ruralité. Si l'ambition d'un tel guichet lui paraît certainement louable, il attend effectivement d'en savoir plus quant à son ambition et sa mise en œuvre opérationnelle.

Dans une perspective de maintien des activités qui fondent l'entretien d'un espace rural vivant, le CESER tient en outre à attirer l'attention de la Région sur la sévère réduction du territoire régional classé en zones défavorisées et sur les conséquences néfastes qui en résulteront pour les terroirs déclassés.

### **3.3- Transports et infrastructures**

En matière de transports, le CESER prend tout d'abord acte avec satisfaction des conclusions des Etats Généraux du Rail et de l'Intermodalité. De fait, au-delà d'un compte rendu assez complet des préoccupations, problématiques et enjeux évoqués au cours de la concertation, ces conclusions proposent une feuille de route déclinée selon « 10+1 chantiers » certainement pertinents. Mais qu'en est-il des premiers éléments de mise en œuvre ?

#### **3.3.1- Infrastructures ferroviaires**

En matière d'infrastructures ferroviaires, le CESER se réjouit du souci de modernisation et d'amélioration du réseau dont fait preuve la Région. Pour autant, il tient à attirer son attention sur l'impasse budgétaire que pourrait constituer pour elle le financement d'opérations, certes nécessaires, mais relevant de la responsabilité première de l'Etat.

#### **3.3.2. Intermodalité marchandises**

Le CESER relève à nouveau avec intérêt que la prise en charge des ports s'intègre dans une stratégie régionale en faveur de l'intermodalité du transport de marchandises via le fer, le fluvial et la route. Il s'inquiète cependant, à cet égard, de la nécessité de recruter un opérateur ferroviaire régional pour assurer les dessertes portuaires de Sète et de Port-La-Nouvelle du fait du retrait de la SNCF. Il s'interroge d'ailleurs quant aux raisons et à la signification de ce retrait.

#### **3.3.3. Matériel roulant ferroviaire**

Le CESER prend connaissance avec le plus grand étonnement du fait que la Région soit amenée à précipiter ses investissements de remotorisation des Autorails à Grande Capacité (AGC) qu'elle a acquis en raison de la décision du motoriste d'arrêter sa chaîne de production fin 2017. Au-delà de la procédure contentieuse qui en l'espèce s'impose, le CESER invite la Région à mieux se prémunir contre ce type de problèmes en prévoyant toute clause utile au moment de l'achat.

### **3.3.4. Infrastructures routières**

S'agissant de l'action de la Région en faveur des infrastructures routières, le CESER souhaiterait disposer de plus de précisions quant aux réalisations et au calendrier d'investissement sur les différents projets. De fait, compte tenu des retards déjà accumulés, le CESER s'inquiète de la bonne fin des engagements pris dans le cadre du CPER.

Au moment où s'achève l'enquête publique sur le projet d'autoroute Castres-Toulouse, le CESER aimerait par ailleurs disposer d'informations quant à l'éventuelle participation de la Région à une subvention d'équilibre dans le cadre de la concession de ce projet.

### **3.3.5. Transports routiers de voyageurs**

En matière de transports routiers de voyageurs, le CESER prend acte du choix de la Région de déléguer transitoirement aux départements la compétence qui lui est transférée. Il l'invite cependant à préparer sans retard la nécessaire restructuration de l'offre routière régionale au service du projet régional d'intermodalité.

Ainsi qu'il a déjà eu l'occasion de l'exprimer à l'occasion de sa contribution aux Etats Généraux du Rail et de l'Intermodalité, le CESER considère en effet que, comme en matière de ferroviaire, l'action régionale en matière de transport routier de voyageurs doit s'inscrire dans la durée. C'est dire, notamment, que la Région, comme elle le fait avec la SNCF pour le ferroviaire, doit être attentive à construire des partenariats solides et de long terme avec les transporteurs routiers et, pour ce faire, les associer à la définition de l'offre régionale de transport.

Dans le même ordre d'idée, la Région devra également avoir le souci :

- de l'établissement de périmètres de lots d'appels d'offres de nature à favoriser le jeu de la concurrence et à permettre à toute entreprise de transport routier de voyageurs de présenter une offre de manière isolée ou dans le cadre d'un groupement,
- d'une durée de conventionnement suffisamment longue pour couvrir la durée d'amortissement du matériel,
- d'une certaine souplesse quant à la transition d'une génération de convention à la suivante.

L'action régionale devra par ailleurs être plus attentive aux projets de systèmes de transports locaux initiés dans le cadre des communautés d'agglomération, voire des réseaux de villes, ou des communautés de communes et des PETR.

Particulièrement sur les transports scolaires et compte tenu des diverses modalités et tarifications actuellement en vigueur dans chaque département, le CESER demande :

- une tarification égale pour tous les jeunes,
- que les circuits de transports retenus, après une large concertation avec les acteurs et utilisateurs, représentant des collectivités locales et des familles soient en cohérence avec les « circuits d'approche » et avec un temps de trajet global raisonnable,
- que la mise en œuvre régionale de ces transports ne mette pas en péril les petites entreprises locales, artisanales ou rurales qui assument actuellement ces transports très souvent en activités complémentaires.

### **3.3.6. Stratégie aéroportuaire**

En ce qui concerne les transports aériens, le CESER qui avait souligné l'intérêt qu'il portait à la préparation, annoncée courant 2016, d'une stratégie régionale aéroportuaire, constate qu'il n'en est plus question. Des études, dont il aimerait d'ailleurs avoir connaissance, semblent pourtant avoir été diligentées à ce sujet. Il espère donc que l'ambition d'une meilleure organisation de la planification du système aéroportuaire régional n'ait pas été abandonnée et en attend la démonstration.

### **3.4- Méditerranée et Stratégie portuaire :**

**Préambule :** comme elle l'avait mentionné lors de l'Avis sur les Orientations Budgétaires 2017, le CESER note la volonté affichée par le Conseil Régional de structurer l'action « maritime » au travers d'une politique intégrée mettant en avant la « Croissance Bleue ».

La création d'une Direction de la Mer constitue un signe fort pour affirmer la volonté régionale de devenir une nouvelle puissance maritime. Au-delà du simple effet d'annonce, cette perspective devra néanmoins trouver un écho dans les actions qui seront menées, notamment en matière portuaire (pêche et commerce) et en prenant en compte l'ensemble des dimensions économiques, humaines et environnementales.

#### **3.4.1- Plan Littoral 21, aménagement du littoral**

Le CESER note que le Plan Littoral 21 est en cours de finalisation. Elle apprécie l'effort consenti par la Région pour faire aboutir ce plan qui doit définir les priorités et mettre en place des financements importants (notamment de la part de l'Etat et de la Caisse des Dépôts et Consignations) pour l'ensemble des activités liées à la mer sur les prochaines années.

Dans le cadre de ce plan, le CESER rappelle au Conseil Régional l'importance de définir des objectifs précis avec des indicateurs de résultat et d'évaluation d'impact. A ce titre, la commission souhaiterait pouvoir accéder au contenu du Plan Littoral 21 avant sa signature afin d'être en mesure d'apporter une contribution.

Sur la base des orientations de ce plan, un budget de 79 M€ en AP (74 M€ en investissement + 5 M€ en fonctionnement) et 52 M€ de CP (46 M€ en investissement + 6 M€ en fonctionnement) est alloué à la croissance bleue en 2017, contre 36 M€ en AP et 57 M€ de CP en 2016. Le CESER se félicite de ce bon niveau d'investissement et du fait que le budget 2016 ait été engagé à hauteur de 92%.

Le CESER a noté que les financements liés à l'aménagement du littoral, à l'économie littorale et à l'utilisation du FEAMP sont effectués sous la forme d'octroi de subventions aux porteurs de projets, raison pour laquelle les projets ne sont pas détaillés à ce stade. Le Conseil Régional a précisé que les critères d'éligibilité des projets et les taux de subventions dépendent des outils utilisés par la collectivité : appels à projets sur des priorités de développement, mesures générales de soutien au tourisme, à la transformation des produits de la mer, à la modernisation des outils de production, etc.

En ce qui concerne l'aménagement du littoral, le CESER souhaite que le futur Plan Littoral 21 traite du contrôle des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes situées le long de la côte.

Le CESER note avec satisfaction le financement d'études pour le dragage des ports de plaisance et souhaiterait que ce dossier avance au plus vite afin de démarrer les opérations de dragage dès 2018.

#### **3.4.2- Economie littorale et FEAMP**

En ce qui concerne l'économie littorale, si le CESER a noté que l'emploi constitue l'une des priorités du budget de la Région en 2017, les montants affichés en investissement (1,9 M€ en AP + 1,5 M€ en CP et 2,4 M€ en AP et 1,2 M€ en CP de FEAMP) semblent faibles eu égard aux enjeux que représentent les différents domaines que recouvrent l'économie littorale et particulièrement la filière de la pêche.

Comme elle l'a rappelé dans sa contribution sur les Orientations Budgétaires, le CESER préconise de défendre et de développer les activités de pêches et les infrastructures portuaires qu'elles nécessitent, dans une logique de réorganisation de la filière sur l'ensemble du littoral. La propriété nouvelle du port de pêche du Grau du Roi dès janvier 2017 doit s'inscrire dans une perspective de

rationalisation et de réorganisation de la filière. Un prochain avis du CESER sur cette thématique permettra de formuler des préconisations.

### 3.4.3- Ports de commerce

Concernant les ports de commerce, le niveau d'investissement apparaît conséquent avec une orientation majeure en faveur du terminal passager du **port de Sète** (50 M€). Le CESER salue le courage et le discernement politique consistant à concentrer une partie importante du budget annuel sur un investissement d'avenir.

Les travaux annoncés pour la mise en place d'un espace portuaire ferroviaire sur le port de Sète ainsi que le recrutement d'un opérateur de fret ferroviaire constituent une voie de progrès dans la poursuite d'une stratégie régionale de l'intermodalité du transport de marchandises.

De la même manière, le CESER apprécie que la Région engage dans ce BP 2017 la mise en place de casiers sur la Zone Industrielle Fluvio-Maritime (ZIFMAR) dans le cadre du projet de développement de British Petroleum.

Concernant le port de **Port-La Nouvelle**, le CESER comprend la position d'attente de la fin des scrutins électoraux majeurs de cette année pour entamer les études pour l'extension du port. Elle apprécie également que le Conseil Régional relie le projet d'extension au développement de la filière de l'éolien flottant.

D'une manière que le CESER qualifie de responsable, la Région lancera une étude de marché relative à l'utilisation potentielle du port en s'assurant de la participation d'investisseurs privés, étant donné l'importance de travaux qu'elle ne peut ni ne doit assumer seule. Le CESER rappelle que le développement du port doit faire l'objet d'un diagnostic partagé entre tous les acteurs logistiques et portuaires afin de rationaliser la stratégie portuaire à l'échelle de la Région. Il insiste également sur la nécessité de conditionner la réalisation des éventuels travaux d'extension à l'obtention de garanties de trafics supplémentaires.

Toutefois, la Commission Méditerranée du CESER attire l'attention de la Région sur le caractère très incertain du développement d'un trafic lié au transit des pièces d'Airbus : le port de Bordeaux et l'itinéraire grand gabarit entre Bordeaux et Toulouse ont fait l'objet de nombreux investissements qui ne seront vraisemblablement pas dupliqués. De plus, le CESER indique que la plupart des pièces d'Airbus proviennent d'Europe du Nord (Allemagne et Angleterre).

D'une manière générale, le CESER estime qu'il serait plus efficace de déployer une stratégie de démarchage commercial auprès des différents industriels et des plateformes logistiques de la région. Cette action commerciale s'entend nécessairement pour l'ensemble des ports régionaux, sans distinction, tous nos ports étant dépendants du transport de marchandises localisées dans leur hinterland. A ce titre, le CESER rappelle que la poursuite d'une stratégie portuaire ambitieuse doit nécessairement intégrer l'ensemble des plateformes régionales, y compris celles pour laquelle le Conseil Régional n'est pas propriétaire (**Port-Vendres et le port fluvial de L'Ardoise**).

En outre, elle rappelle l'importance pour la Région de s'engager à mettre en œuvre au plus vite une stratégie portuaire intégrée avec une gouvernance unique des ports. Pour cela, elle renvoie à son rapport d'autosaisine qui sera présenté le 31 janvier prochain en session plénière.

Enfin, au vu de la croissance attendue du trafic sur les ports régionaux et notamment l'activité de croisières sur le port de Sète, le CESER propose au Conseil Régional de réfléchir à une éventuelle mise en place d'un service de réparation navale, la rapidité d'intervention étant un facteur d'attractivité pour les armateurs.



## 4. Transition écologique et énergétique

Globalement, il ressort que la Région exprime une forte volonté de concertation avec l'ensemble des acteurs, afin d'inscrire les dispositifs régionaux en lien avec leurs besoins et leurs attentes. Le CESER souligne la préoccupation marquée de la Région de mener une concertation ambitieuse et efficace, assorti d'un calendrier fixé et de méthodes innovantes. Le CESER restera néanmoins vigilant sur les perspectives de ces concertations, notamment sur leur concrétisation et mise en œuvre sous forme de politiques régionales.

L'année 2016 s'est inscrite dans le contexte de l'unification des politiques régionales, mais plusieurs axes restent encore à affiner. Le CESER demeurera donc en alerte sur la problématique de l'augmentation des moyens financiers qui vont en découler, même s'il estime dans l'ensemble que ce Budget Primitif 2017 constitue une réponse pertinente aux enjeux environnementaux et énergétiques de l'Occitanie. Il constate avec satisfaction une montée en puissance des AP/AE (transition écologique, énergétique et eau) par rapport à l'année dernière (125,5 M€ en 2017 contre 90,4M€ en 2016), une augmentation des CP dédiés à la transition énergétique, la biodiversité, l'économie circulaire et les déchets (53,4 M€ en 2017 contre 47,5 M€ en 2016). Cependant, les CP pour l'eau et la prévention des risques sont légèrement en diminution (29,5 M€ en 2017 contre 33 M€ en 2016).

La gestion des Programmes opérationnels FEDER-FSE, distincts et différents entre les territoires de l'ex-Midi-Pyrénées et de l'ex-Languedoc-Roussillon jusqu'en 2020, ne permet pas de mettre en œuvre de manière homogène la politique régionale sur l'ensemble du territoire. Cette dichotomie nécessite une harmonisation fine dans le suivi des stratégies des acteurs.

### **4.1- Sur la transition énergétique et écologique et sur la biodiversité :**

Le CESER accueille avec satisfaction le début de la mise en œuvre de la feuille de route pour une «région à énergie positive», en parallèle de la poursuite des dispositifs qui ont fait leurs preuves auprès des acteurs locaux, comme l'éco-chèque logement. En outre, le CESER approuve sans réserve la pérennisation du soutien régional aux Espaces Info Energie et Agences Locales de l'Energie, qui fournissent des conseils indépendants et gratuits aux particuliers désireux d'entamer la rénovation énergétique de leur logement. Cette ingénierie qui maille le territoire régional est indispensable pour informer et faciliter « le passage à l'acte » du lancement des travaux.

Le CESER relève également que la création de l'Agence régionale de l'Energie et du Climat et de l'Agence régionale de la Biodiversité, fers de lance des politiques régionales, dénote un niveau élevé d'ambition, mais il s'interroge sur la structuration de ces agences et du budget qui sera dédié à la mise en œuvre de ces politiques.

Le CESER tient aussi à souligner les conséquences, sur le foncier disponible, du relogement des personnes touchées par l'impact du changement climatique sur le littoral méditerranéen. Si le CESER se félicite de la décision d'extension du périmètre de l'Etablissement Public Foncier à toute l'Occitanie, il souhaite que des réflexions soient engagées, afin qu'il puisse effectuer des réserves foncières à très long terme.

#### **4.2- Sur l'économie circulaire et les déchets :**

Au-delà des réflexions en cours en 2017 (élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux, non dangereux et du BTP ; financement des opérations sélectionnés dans l'appel à projets conjoint avec l'ADEME pour le développement de l'économie circulaire), le CESER s'interroge sur les dispositifs financiers qui déclineront efficacement une politique ambitieuse d'accompagnement et de sensibilisation de l'ensemble des acteurs à la prévention et la réduction des déchets. Le CESER souligne également les enjeux de l'économie circulaire en termes de développement d'emplois non délocalisables.

#### **4.3- Sur l'eau et la prévention des risques:**

Le CESER considère que l'extension du Service Public Régional de l'Eau (SPRE) à la partie ouest de la région ne peut que conforter les ambitions de la Région pour concilier préservation du milieu naturel et réponses aux usages de l'eau. Il réitère son souhait d'être associé à la concertation qui sera menée dans le prolongement de l'étude prospective sur l'équilibre besoin-ressource en Occitanie.

Le CESER apprécie la poursuite des efforts de la Région sur la protection des populations et la prévention du risque inondations, qui concernent une grande partie de la population et des activités économiques. Le CESER insiste sur la nécessité d'inscrire ces interventions dans une logique de prévention et de long terme, dans le cadre des démarches concertées de gestion de l'eau.

#### **4.4- Sur le soutien aux structures d'éducation et de protection de l'environnement :**

Enfin, le CESER se réjouit que le soutien aux structures d'éducation et de protection de l'environnement n'ait pas subi la diminution annoncée de 5% prévue initialement. Ces structures assurent souvent la réussite des politiques régionales, en déclinant localement les thématiques, en menant des actions d'information, de communication, de sensibilisation, de formation, de concertation, en créant et animant des outils pédagogiques et en mobilisant le public sur les sujets à enjeux (biodiversité, énergie, déchets, eau, etc.) auprès de tous les publics, tout au long de la vie.

## 5. La solidarité et le lien social : Santé, Sport, Cohésion Sociale, Culture

### 5.1- Cohésion sociale

Les lignes budgétaires régionales relevant des domaines de compétences de la Commission « Santé – Sport – Cohésion Sociale » sont marquées par une augmentation significative dans le Budget Primitif 2017 par rapport au Budget Primitif 2016.

Financements :	BP2016		BP 2017	
	AP/AE (€)	CP (€)	AP/AE (€)	CP (€)
Solidarités, services publics, vie associative et logement	20 395 000	17 555 200	23 555 000	19 970 500
Sport	30 465 000	20 647 000	32 085 000	21 025 000
<b>TOTAL</b>	<b>50 860 000</b>	<b>38 202 200</b>	<b>55 640 000</b>	<b>40 995 500</b>

Taux d'évolution 2016/2017 :	AP/AE 2016/2017	CP 2016/2017
Solidarités, services publics, vie associative et logement	+ 15,4%	+12,9%
Sport	+5%	+1,8%
<b>TOTAL</b>	<b>+ 9,4%</b>	<b>+ 7,31%</b>

Le CESER note avec satisfaction le volontarisme politique dont fait preuve le Conseil régional Occitanie en matière de politiques de Solidarité qui ne relèvent pas, pour leur grande majorité, de ses compétences obligatoires.

Le Conseil régional confirme ainsi sa préoccupation d'œuvrer pour la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux soins, d'accès au logement et aux services de manière plus générale. Il l'inscrit dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement durable du territoire.

### 5.2- L'accès aux soins pour tou.te.s

Le CESER rejoint les préoccupations exprimées par la Région quant aux atteintes à l'égalité d'accès aux soins posées par le risque de désertification médicale, devenu une réalité sur certains territoires.

Le Conseil régional Occitanie ne peut mettre en place que des actions indirectes en la matière. Il met en œuvre des interventions - coordonnées avec d'autres acteurs – qui consistent à faciliter des modes d'exercice plus collectifs, à travers le soutien aux projets de Maisons Pluridisciplinaires de Santé en particulier.

De fait, l'action de la Région doit s'articuler avec celle de l'Agence Régionale de Santé et en particulier s'inscrire dans le cadre du Projet Régional de Santé.

Le CESER salue l'implication de la Région sur cette problématique complexe et considère que la résolution de ces difficultés nécessite que la Région continue à sensibiliser l'acteur principal en la matière, à savoir l'Etat. En effet, si les médecins libéraux ne s'installent plus dans certaines zones du

territoire, c'est en partie en raison des conséquences des politiques menées par l'Etat et de son désengagement : numerus clausus, fermetures de services hospitaliers via l'Agence Régionale de Santé notamment.

La question de la désertification médicale doit s'analyser dans une réflexion plus globale qui tient compte des aspects géographiques (répartition des professionnels de santé) mais aussi économiques et sociaux (accessibilité financière aux soins, souhaits des nouvelles générations de médecins, présence de services publics et de services aux publics notamment). De fait, les inégalités d'accès aux soins ont en partie pour cause la pénurie de médecins dans certains territoires mais d'autres paramètres doivent être intégrés à l'analyse, en particulier la densité des autres professionnels de santé, des établissements de soins, des médecins selon les spécialités, etc. La question du soin de 1<sup>er</sup> recours ne peut être traitée indépendamment d'une analyse plus globale qui intégrerait la question de la pénurie de praticiens hospitaliers dans les hôpitaux périphériques.

**Concernant les Maisons Pluridisciplinaires de Santé**, le Bureau du CESER Occitanie a voté, lors de sa réunion du 3 octobre 2016, une contribution<sup>4</sup>, dans laquelle il appuie **le volontarisme important de la Région pour leur développement**.

**Le CESER rappelle qu'il juge toutefois nécessaire une démarche d'évaluation des projets déjà mis en œuvre**. Il faut notamment vérifier si ces projets ont permis d'attirer de nouveaux professionnels de santé (et lesquels) sur le territoire et si leur implantation est pertinente. Le CESER trouverait important que des sages-femmes puissent rejoindre ces structures.

**La Région dispose d'un certain recul sur le fonctionnement de ces structures et son analyse peut être utile aux collectivités locales pour identifier les éléments qui expliquent que certains équipements soient de fait inadaptés au territoire sur lequel ils sont implantés**.

Le CESER est par ailleurs favorable à **l'élargissement de la réflexion pour déterminer quels autres types de structures pourraient apporter des réponses à ces zones sous-dotées**.

Dans cette optique, la Région évoque l'accompagnement de projets de **Centres de santé médicaux**, structures qu'elle évoque, dans le document du BP 2017, au même titre que les Maisons de santé pluridisciplinaires. Cependant, si jusqu'à aujourd'hui la Région a participé au financement de Maisons de Santé Pluridisciplinaires, ce n'est pas encore le cas pour des centres de santé. Ces structures, qui proposent un autre modèle d'installation et de rémunération (les professionnels de santé y sont salariés, avec une rémunération fixe ou bien liée à leur activité), semblent en phase avec les attentes exprimées par une partie de la nouvelle génération de médecins.

Concernant la santé des jeunes, le CESER note que la Région se donne le temps d'identifier les enjeux du territoire pour redéfinir sa politique en la matière. Il regrette cependant que le « Pass mutuelle » ne soit pas étendu à l'ensemble du territoire pour l'année scolaire 2016/2017.

De plus, le CESER s'inquiète du fait que le document du BP 2017 ne cite plus les « Points Accueil Ecoute Jeunes », qui jouent pourtant un rôle important dans l'accueil et l'orientation des jeunes, notamment sur des questions de santé.

---

<sup>4</sup> [http://www.cesr-midi-pyrenees.fr/popups/actualites/communiques/A\\_desertmedic.pdf](http://www.cesr-midi-pyrenees.fr/popups/actualites/communiques/A_desertmedic.pdf)

### **5.3- Le handicap**

Le CESER salue la fusion du Conseil Régional Consultatif des personnes handicapées de Midi-Pyrénées et de l'Observatoire Régional du Handicap de Languedoc-Roussillon et le lancement de groupes de travail pour intervenir sur les politiques de la région en amont et en co-construction, selon l'objectif affiché.

**Les questions d'accessibilité et d'adaptation des logements sont centrales en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap, ainsi que l'accessibilité aux lieux et aux structures de soins.**

Or, aujourd'hui, le constat est qu'il y a eu un manque de volontarisme politique depuis 40 ans, avec deux lois inappliquées, en 1975 puis 2005, engendrant beaucoup de retard, avec le non-respect de l'échéance de 2015 pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Notamment dans les établissements recevant du public et les bâtiments d'habitation collectifs, d'autant que les textes d'application de la loi du 11 février 2005 n'avaient pas vraiment amélioré la réglementation préexistante datant de 1975.

Dans le cadre de ses compétences en matière de financement du logement social et en lien avec le « Plan Marshall » pour le BTP, **le CESER encourage la Région à conditionner ses aides au respect de la mise en accessibilité des ERP des collectivités qu'elle soutient et des bâtiments d'habitation collectifs construits ou rénovés.** Le CESER encourage la Région à **soutenir financièrement par des bonus** ceux qui prévoient des ascenseurs dans les bâtiments à partir de trois étages, et non quatre comme prévu par la réglementation, **afin de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap et pour anticiper les besoins liés au vieillissement de la population.**

En outre, le CESER encourage la Région à matérialiser son intervention dans le domaine du handicap, en présentant des lignes budgétaires spécifiques concernant son soutien financier et ses financements pour l'amélioration de l'accessibilité y compris dans son champ de compétences.

### **5.4- Le logement**

Le projet de budget primitif annonce la volonté du Conseil régional Occitanie de déployer en 2017 une politique renouvelée pour contribuer à l'accroissement de l'offre de logement social en direction des publics vulnérables.

**Le CESER Occitanie finalise actuellement un Avis sur le thème « Habitat et cohésion sociale. Quelles innovations ? »,** qui sera présenté lors de l'Assemblée Plénière du CESER du 21 mars prochain.

Dans la poursuite de ses travaux sur ce thème complexe de l'habitat et du logement, le CESER s'attachera dans ce rapport à **mettre en avant les approches et les actions innovantes mises en place par différents acteurs pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement de tous, en particulier les ménages les plus modestes** et ceux à qui les solutions actuelles n'apportent pas de réponse. Ce rapport présentera notamment des préconisations en direction du Conseil régional.

Dans l'attente des conclusions de ce rapport, le CESER souhaite simplement ici attirer l'attention du Conseil régional sur **le rôle en matière de coordination des acteurs** qu'il peut jouer. En effet, son échelle d'intervention et ses compétences en matière d'aménagement du territoire notamment lui

permettent d'avoir une vision globale des territoires et de leurs besoins, vision qui peut parfois faire défaut aux autres acteurs.

Le thème du logement sera également traité sous deux angles particuliers dans deux autres projets d'Avis en cours d'élaboration :

- Sous l'angle du logement des travailleurs saisonniers dans un projet d'Avis préparé par la Commission « Education – Formation – Emploi », qui sera présenté lors de l'Assemblée Plénière du 21 mars 2017.
- Sous celui de la performance énergétique des logements dans un projet d'Avis préparé par la Commission « Politiques environnementales et énergétiques » qui sera présenté à l'automne.

## **5.5- Le sport**

**Le CESER note avec intérêt l'effort d'harmonisation des politiques sportives** des deux ex-Régions, que ce soit le soutien au sport professionnel ou les mesures visant à favoriser l'accès de tou.te.s aux pratiques sportives.

Il se réjouit particulièrement de ces dernières car, pour le CESER, **le sport est un facteur essentiel d'intégration sociale** et la Région, comme tous les acteurs, doit agir pour réduire les inégalités territoriales ou sociales et les discriminations dans l'accès aux pratiques et aux équipements.

**Le CESER approuve en particulier les mesures visant à favoriser l'accès à la pratique sportive de tous les jeunes :**

- Le soutien aux petits clubs sportifs.
- L'aide à l'adhésion à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), par le biais de la carte jeune et avec prise en charge d'une partie du coût de la licence.

**Le CESER rappelle le rôle important joué par le mouvement sportif et est favorable à la mise en place d'actions en concertation avec celui-ci.**

**Le CESER salue l'investissement réalisé sur les trois sites CREPS du territoire dès le transfert de ces équipements aux Régions** pour remettre à niveau ou compléter les installations nécessaires à leur fonctionnement. Il approuve le souhait exprimé par le Vice-Président en charge du Sport d'ouvrir ces Centres aux petits clubs.

## **5.6- La jeunesse**

**Les conseillers saluent le soutien que la Région entend apporter à la jeunesse** et plus particulièrement le renforcement des politiques existantes et la mise en œuvre de nouvelles initiatives. Ils notent avec satisfaction que la Région souhaite faire de la jeunesse une priorité transversale de l'ensemble de ses politiques publiques. Cependant, le CESER souligne que cette volonté de transversalité de l'exécutif régional empêche de manière optimale un exercice de fine analyse budgétaire.

**De manière générale, le CESER félicite la Région dans sa volonté de mettre les jeunes de nos territoires au cœur des politiques régionales et d'en faire de véritables acteurs de la cité.** Il s'agit là d'une démarche citoyenne, en faveur du vivre-ensemble, qui est à encourager fortement, particulièrement dans un contexte où ces valeurs sont mises à mal.

Tout dispositif ou mesure, notamment d'éducation populaire, en lien avec les associations de terrain qui

œuvrent en faveur de la lutte contre la discrimination, d'égalité femme-homme, de lutte contre les stéréotypes, d'information sur la contraception par exemple, sont à développer sur notre territoire. **La coordination avec les personnels des établissements d'enseignement est indispensable** afin que ces projets citoyens ne soient pas déconnectés des programmes et des réalités des équipes pédagogiques et des équipes de santé des établissements.

**Ils se félicitent de la mise en place d'une aide à la lecture** de 20 € pour l'ensemble des lycéens et apprentis.

Ils notent que les mesures annoncées concernent les jeunes à titre individuel et **regrettent que la question ne soit pas aussi affirmée dans un cadre collectif.**

Les conseillers plaident pour que la jeunesse soit appréhendée par la Région de façon **partenariale et concertée, avec les autres financeurs (Etat, collectivités).**

Le CESER relève néanmoins que la nécessité de cofinancements, dans le cadre des procédures d'AMI (Appels à Manifestation d'Intention) pour ces projets citoyens peut freiner le montage des dossiers et donc, nécessairement, la mise en œuvre des dispositifs envisagés.

Enfin, le CESER émet **quelques réserves quant à l'expérimentation du budget participatif dans les établissements d'enseignement** et considère qu'un accompagnement des lycéens et des personnels sera certainement nécessaire.

Les conseillers proposent également **la mise en place des nouveaux outils de concertation associant l'ensemble des acteurs.**



## 6. Citoyenneté et vie associative

Le CESER salue l'augmentation du budget sur la ligne « solidarités, services public, vie associative et logement » (+ 2 415 300 € en CP). Il note que la Région a choisi d'intervenir **au-delà de ses compétences obligatoires**, dans trois champs essentiels : l'égalité Femmes/hommes, la lutte contre les discriminations et le handicap.

Tout comme lors de l'avis sur les OB, le CESER se réjouit de la poursuite « du soutien aux têtes de réseaux des associations régionales » dans la mesure où elles sont organisées et leur action reconnue.

Le CESER salue le soutien à des réseaux qui permettent aux personnes défavorisées d'accéder à la culture. Ils apprécient aussi le soutien aux projets associatifs d'envergure régionale visant à lutter contre les discriminations des groupes dits minoritaires et pour lesquels une enveloppe financière de 575 000 € en CP est apportée. En effet, il considère que la mixité, sous toutes ses formes, est une valeur essentielle au vivre ensemble et que les valeurs de la République sont un héritage à défendre et à conforter.

Cependant, le CESER regrette le manque de précisions quant aux actions qui seront financées par la Région dans les champs de la Citoyenneté et la vie associative. S'il se réjouit du soutien que la Région entend apporter aux associations, il sera particulièrement attentif quant aux choix qui vont être opérés. Il rappelle que dans son avis voté le 24 septembre 2015 sur « les valeurs et symboles de la République : quel patrimoine civique commun et comment le transmettre ? », le CESER a préconisé de conforter les associations portant les valeurs de la République et de pérenniser les financements de toutes les associations qui travaillent à des missions d'intérêt général.

Le CESER souhaite aussi davantage de concertation avec l'ensemble des acteurs de la citoyenneté et de la vie associative.



## 7. Culture

Le CESER salue l'augmentation du budget consacré à la culture (+ 8 690 500 en CP). Il apprécie tout particulièrement que le budget consacré à la culture représente 3.2 % du budget régional et se réjouit que la culture soit intégrée aux différents schémas (SRDEII, CPRDOFP, SRADDET) que la Région met en place.

Dans son avis sur les orientations budgétaires 2017, le CESER avait également apprécié que la culture soit intégrée au CPER à l'occasion de sa revoyure. Il note que le budget 2017 ne fait plus état de cette décision et ce d'autant plus que la culture était absente jusqu'alors du CPER (le volet concernant les Musées étant rattaché aux projets de développement touristique).

Par ailleurs, le CESER regrette que la volonté affichée par la Région de réduire les inégalités territoriales ne fasse l'objet d'aucune déclinaison concrète en terme culturel : pour le CESER, diffuser la culture sur l'ensemble du territoire nécessite une réflexion et des outils permettant de répondre à cet enjeu.

Aussi le CESER, qui salue la mise en place des premières rencontres régionales de la Culture organisées à Labège en Décembre 2016, propose-t-il la déclinaison de ce programme avec la mise en place **d'assises territoriales de la culture**.

La Commission considère aussi que les différentes agences régionales de la culture ont un rôle à jouer dans la territorialisation des politiques culturelles.

Le CESER note par ailleurs que le budget ne se réfère pas aux Droits Culturels - pourtant mentionnés par la Vice-Présidente en charge de la culture lors de la présentation du budget au conseillers du CESER- et désormais reconnus par le législateur dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015 et réaffirmés dans la loi Création du 7 juillet 2016.

Enfin, les conseillers du CESER se réjouissent de la création d'un EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle) pour le « festival jazz in Marciac » dans la mesure où cet outil offre un cadre adapté aux besoins du secteur artistique et culturel.

Ils demandent que la création d'EPCC, initiée dès 2006 en Languedoc-Roussillon, soit poursuivie en Occitanie, notamment pour le musée des Abattoirs à Toulouse, le musée Soulages à Rodez, le musée Toulouse-Lautrec à Albi, qui participent à la notoriété nationale et internationale de la région.

D'une manière générale et concernant les domaines culture, jeunesse, citoyenneté et vie associative, le CESER, s'il réaffirme sa satisfaction quant aux moyens engagés dans les champs concernés, note que le projet régional concernant la culture, certes traduit généreusement dans le budget 2017, manque toutefois d'un volet stratégique qui reste à construire.



## II. ANALYSE GENERALE DU BUDGET

### 1. Un budget en augmentation

Le budget 2017 de la Région Occitanie représente 3,437 milliards d'Euros, contre 2,926 milliards en 2016, soit une augmentation de recettes de près de 511 millions d'Euros (+17,46 %).

Cette augmentation est due au transfert à la Région des nouvelles compétences qui lui sont assignées par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), qui s'accompagne des recettes correspondantes. Parmi celles-ci :

- La compétence des transports non urbains et scolaires : 327,70 millions d'Euros, dont 284,08 millions d'Euros issus du transfert des Départements vers la Région de 25% de leurs recettes 2016 de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).
- Le nouveau Fonds de soutien au développement économique : 41,40 millions d'Euros attendus,
- L'accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (dispositif NACRE), 2,52 millions d'Euros
- La planification des déchets (491 000 €)
- La gestion de certains ports (Port du Grau-du-Roi, 244 000 €)
- La gestion de la voie ferrée à vocation de transport de marchandise reliant Colombiers à Maureilhan (Hérault), 277 000 €

Le transfert de l'autorité de gestion des crédits européens se traduit également par un budget 2017 de 560,7 millions d'Euros. Il représentait, en 2016, 421 millions d'euros, soit une augmentation de 33,18%. Sur les 139,7 millions d'euros supplémentaires du budget 2017, 124,9 millions d'Euros concernent le seul FEADER.

L'augmentation apparente des recettes est donc mécaniquement corrélée aux nouvelles compétences transférées à la Région en 2017. Elle se poursuivra en 2018, année qui sera la première de plein exercice de la nouvelle compétence « transport », le transfert de la compétence « transports scolaires » n'intervenant, en 2017, qu'au 1<sup>er</sup> septembre.

L'augmentation précitée des recettes étant gagée par leur destination, la baisse des dotations de l'Etat intervenant par ailleurs conduit à une diminution globale des recettes, à périmètre constant, de 2,8% par rapport à 2016.

La Région Occitanie acquiert ainsi une puissance financière qui lui confère tout à la fois une capacité d'intervention et une mission de gestion territoriale des crédits destinés au fonctionnement des opérateurs, des réseaux et des acteurs territoriaux, ou aux investissements relatifs aux secteurs dont la gestion lui est transférée (dotations régionales d'équipement scolaire : 39,8 millions d'euros). Cette augmentation des recettes et du volume du budget régional ne s'accompagne, par conséquent pas d'une plus grande liberté de pilotage et de décision quant à leur utilisation.

## 2. Une baisse des recettes à périmètre constant

Les ressources prévisionnelles de la Région pour 2017 sont estimées 3,437 milliards d'Euros dont un emprunt d'équilibre de 509,8 millions d'Euros.

Le plan national de contribution au redressement des comptes de la Nation programmé jusqu'en 2017 entraîne cette année encore une diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement des Régions, qui ampute la DGF théorique de la Région Occitanie de 40,1 millions d'Euros. Les autres recettes issues des dotations de l'Etat enregistrent par ailleurs une baisse de 29,2 millions d'Euros dans le budget 2017.

Les dotations de l'Etat attribuées à la Région représentent ainsi près de 630 millions d'Euros en 2017, contre 658,4 millions d'Euros en 2016, soit une baisse de 4,32%.

Au sein de ces dotations, la DGF (forfaitaire et péréquation) attribuée à la Région représentait, en 2016, 382,34 millions d'Euros ; elle représente, en 2017, 342,24 millions d'Euros, soit une baisse de 11,49%.

Au vu des caractéristiques que lui confère la fusion territoriale et financière des deux ex-Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, la Région Occitanie reste bénéficiaire du dispositif national de péréquation de la DGF. Elle bénéficiera à ce titre, en 2017, comme en 2016, d'un versement estimé de 41,8 millions d'euros.

La Région est de même bénéficiaire du fonds régional de péréquation des ressources fiscales pour ce qui concerne la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), pour un montant 2017 estimé à 3,5 millions d'Euros, qui abondera l'enveloppe 2017 de la CVAE précitée de 571 millions d'Euros.

La recette liée aux cartes grises, encaissée cette année sur une année pleine, engendre une prévision de recette complémentaire de 11,5 millions d'Euros (+1,97%) par rapport à 2016.

Il est à noter que la Région a choisi de se priver de la ressource potentielle de la taxe sur les permis de conduire, qu'elle établit en 2017, tout comme en 2016, à 0 €, de façon à alléger le coût du permis conduire pour la population, notamment pour les jeunes.

## 3. Un autofinancement en léger tassement

L'autofinancement brut, qui résulte de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, s'élève à 387 millions d'Euros et est en baisse par rapport au budget primitif 2016 de 4,35%.

Malgré une légère baisse des recettes de fonctionnement à périmètre constant (-2,8%), le CESER note et restera attentif au fait que la Région s'engage toutefois dans le maintien d'un haut niveau d'intervention, que ce soit dans ses domaines de compétence ou dans ses politiques volontaristes, qui de fait érode l'autofinancement.

Le ratio n°8 présente donc pour 2017 un autofinancement à hauteur de 11,98%, le CESER sera vigilant quant à l'évolution de l'autofinancement.

#### 4. Un recours accru à l'emprunt

Le CESER Occitanie, qui préconisait le recours à l'emprunt pour financer les équipements de longue durée nécessaires aux futures générations de la Région, approuve la volonté affirmée de la Région dans son budget 2017 de mobiliser cette ressource, compte tenu des besoins du territoire en équipements structurants, de l'effet levier de la commande publique sur la relance de l'activité économique des PME et des taux d'emprunt particulièrement favorables sur le marché actuel.

En 2016, la Région Occitanie a budgétisé un volume d'emprunt de près de 403 millions d'Euros (hors avance de 35 millions d'Euros consentie à la SNCF fin 2015). En 2017, l'emprunt d'équilibre pourrait être autorisé à hauteur de 509,8 millions d'Euros, soit une augmentation de 105,2 millions d'Euros par rapport à 2016. L'encours de l'emprunt est, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de plus de 1 592,5 millions d'Euros.

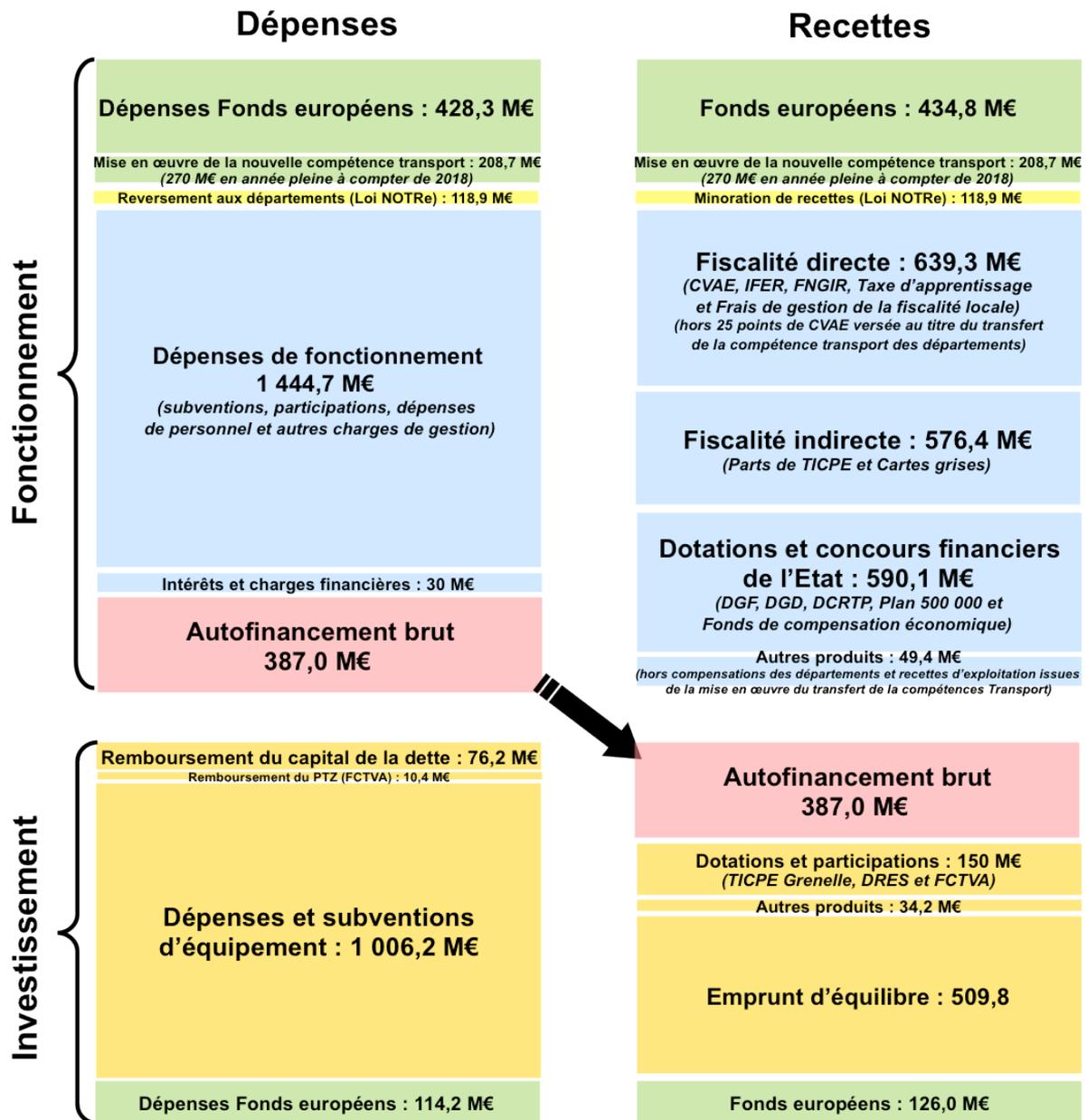
Le CESER note que l'emprunt budgétisé en 2016 n'a été réalisé qu'à hauteur de 146 millions d'Euros sur les 438 millions d'Euros qui étaient budgétisés (33,33%). Si la Région souhaite réaliser le volume d'investissement de 1 milliard d'Euros qu'elle entend consacrer en 2017 aux dépenses et subventions d'équipement, elle va devoir entreprendre une intense activité d'animation territoriale en vue de l'accompagnement des acteurs locaux et de la réalisation effective des contrats de territoire.

Pour ce qui concerne les opérations d'équipements structurants prévus par les schémas régionaux, le CESER prend acte que l'année 2017 s'annonce davantage comme une année d'études que de réalisation de travaux.

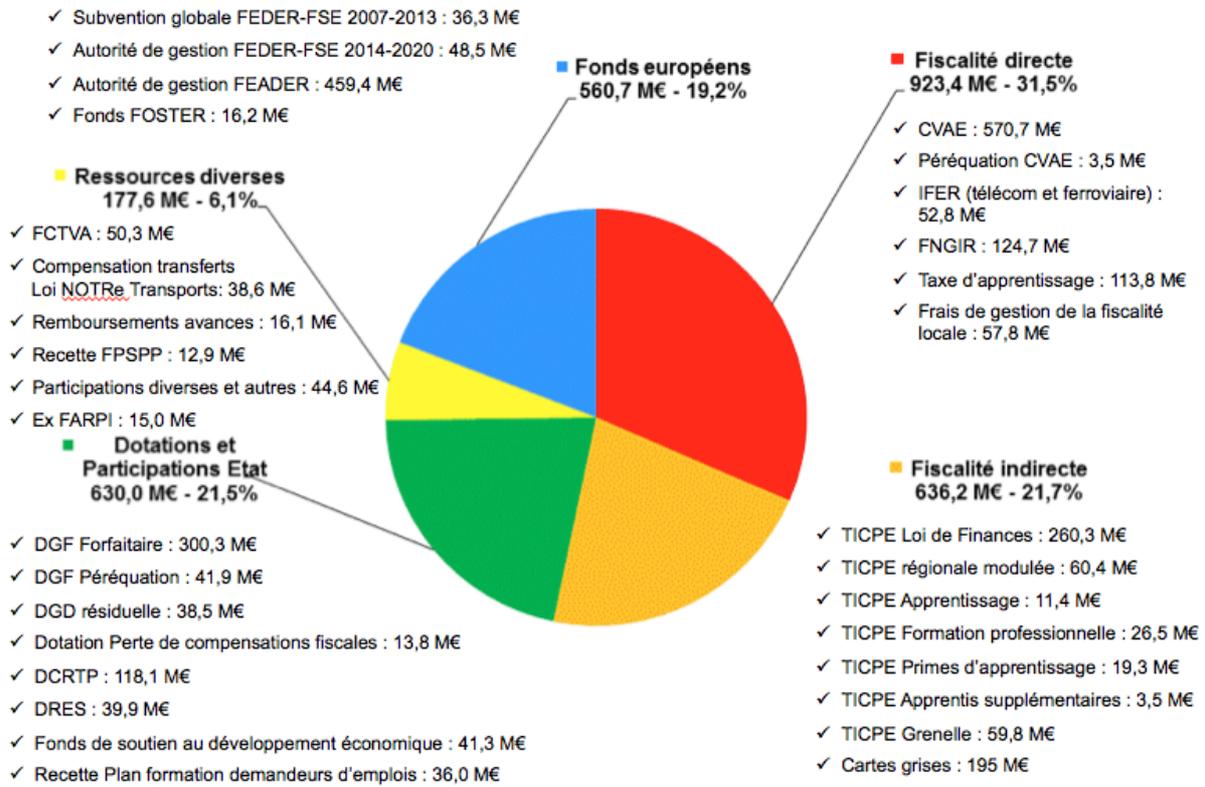
Toutefois, le CESER attire l'attention du Conseil régional sur l'incidence de ces nouveaux investissements nécessaires aux populations, qui viendraient s'ajouter aux 2,6 milliards d'autorisations de programmes votés et restant à réaliser.

La Région devra être en capacité de réaliser son budget dans sa totalité, y compris en mettant en œuvre des investissements nouveaux en cours d'année si la capacité d'emprunt n'était pas mobilisée en totalité comme en 2016.

Dans l'attente de la réalisation effective des investissements prévus, les 509,8 millions d'Euros d'emprunt complémentaires constituent donc une recette d'équilibre pour le budget, qui abonde sa capacité d'autofinancement en léger tassement. Le CESER encourage la Région à conférer à l'emprunt un rôle plus dynamique, propre à impulser la structuration, le rééquilibrage et le développement du territoire régional et à réaliser par ce moyen toutes ses ambitions et ses promesses.



**Ventilation des recettes hors emprunt au Budget Primitif 2017 : 2,928 Milliards €**



<b>TABLEAU GENERAL PREVISIONNEL DES RESSOURCES 2017 DE LA REGION OCCITANIE</b>	
<b>Fiscalité Directe</b>	<b>923 384 900</b>
- CVAE	570 724 200
- Part péréquation	3 500 000
- IFER	52 800 000
- FNGIR	124 760 700
- Taxe d'apprentissage (part fixe + dynamique)	113 800 000
- Frais de gestion de la fiscalité locale	57 800 000
<b>Fiscalité Indirecte</b>	<b>636 214 750</b>
- TICPE Loi de finances	260 289 850
- TICPE régionale modulée	60 400 000
- TICPE "Grenelle"	59 800 000
- TICPE Apprentissage	11 446 900
- TICPE Formation professionnelle	26 498 000
- TICPE Primes d'apprentissage	19 280 000
- TICPE Recrutement d'apprentis supplémentaires	3 500 000
- Cartes Grises	195 000 000
<b>Dotations de l'Etat</b>	<b>629 966 700</b>
- D.G.F. forfaitaire	300 360 000
- D.G.F péréquation	41 882 900
- D.C.R.T.P.	118 108 600
- Dotation compensation d'exonérations fiscales	13 849 300
- D.G.D résiduelle	38 550 700
- D.R.E.S.	39 859 200
- Plan de formation demandeurs d'emplois	36 000 000
- Fonds de développement économique	41 356 000
<b>Participations</b>	<b>43 538 900</b>
- Participation des Départements aux cités scolaires et enseignement supérieur	3 846 850
- Compensation liées aux transferts Loi NOTRe Transports	38 678 900
- Participation des Départements Loi NOTRe (déchets et ports)	1 013 150
<b>Ressources diverses liées aux compétences transférées</b>	<b>15 000 000</b>
- FARPI + 22,5 % EPLEA	15 000 000
<b>Ressources Diverses</b>	<b>119 052 850</b>
- F.C.T.V.A.	50 300 000
- Remboursements Avances et Prêts	16 116 450
- FPSPP Convention 2016	12 896 000
- Diverses Recettes d'investissement	14 268 500
- Diverses Recettes de fonctionnement	25 471 900
<b>Fonds européens</b>	<b>560 734 100</b>
- Subvention Globale FEDER Investissement (2007/2013)	19 944 000
- Subvention Globale FEDER Fonctionnement (2007/2013)	1 652 000
- Subvention Globale F.S.E. (2007/2013)	14 771 300
- Diverses Recettes Européennes dont Assistance technique	56 600
- Fonds Foster	16 250 000
- FEDER Investissement (2014/2020)	29 910 900
- FEDER Fonctionnement (2014/2020)	0
- FEADER Investissement	59 880 000
- FEADER Fonctionnement	399 600 000
- FSE Investissement (2014/2020)	0
- FSE Fonctionnement (2014/2020)	18 669 300
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 927 892 200</b>

### III. SUIVI ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Suite à la présentation du Budget Primitif 2017 effectuée par le Conseil régional, la Commission « Suivi et Evaluation des Politiques Publiques » du CESER a bien pris note du souhait affirmé par le Conseil régional d'associer le CESER aux démarches d'évaluation des politiques publiques régionales qui seront conduites.

Le CESER prend également acte de la volonté affichée par la Région de s'appuyer sur le Laboratoire des Mutations Territoriales et Sociétales (MAIA) pour « *lancer en 2017 des études d'évaluation réalisées en externe sur la base des demandes faites par les commissions sectorielles et après arbitrage de la Présidente* ».

Le CESER note que le règlement intérieur du Conseil régional permet désormais à « *chaque commission sectorielle du Conseil Régional de demander, à concurrence de deux fois par année civile, une étude qu'elle jugerait utile pour nourrir sa réflexion* » et que « *certains sujets pourront être étudiés avec des partenaires* », parmi lesquels le CESER ne figure pas.

Comme il l'avait indiqué dans son avis relatif aux Orientations Budgétaires, le CESER souhaite que cette nouvelle direction établie au sein de l'administration puisse être en mesure d'insuffler une nouvelle dynamique de l'évaluation des politiques publiques (au-delà de la simple notion de « contrôle de gestion ») en prenant mieux en compte les besoins des citoyens, dimension insuffisamment considérée à ce jour de l'aveu même du Conseil régional.

A ce titre, le CESER rappelle tout l'intérêt de l'évaluation en amont (ex-ante) comme préalable à la conduite de l'action publique. Associé à la construction d'un référentiel d'indicateurs cohérent (notamment des indicateurs qualitatifs), ce type d'évaluation permet de structurer le pilotage de l'action publique et de réaliser des économies sur le moyen terme en ayant un recours moindre aux prestataires externes pour la réalisation des études d'évaluation « a posteriori » (ex-post) tout en s'adaptant au mieux aux attentes des citoyens.

Pour le CESER, l'évaluation des politiques publiques doit être considérée comme démarche guidée par un certain nombre de principes essentiels à sa réussite : la pertinence, la rigueur, la faisabilité, l'impartialité, la transparence et la pluralité. Les conseillers rappellent tout l'intérêt de cette approche qui permet de construire un point de vue sur la politique menée, discuté puis partagé entre les acteurs et les bénéficiaires tout en permettant de stimuler l'apprentissage organisationnel et managérial.

Ainsi, l'évaluation ne doit pas être considérée comme une démarche de procès mais comme une démarche de progrès et de rationalisation des décisions publiques.

La diffusion d'une culture de l'évaluation sera nécessaire pour chaque niveau de décision, que ce soit au niveau des élus ou des services. Pour le CESER, ce point constitue une priorité qui devra se traduire dans les faits par des actions de formation et de sensibilisation.

Le CESER a noté qu'un accord cadre relatif à la réalisation d'études d'évaluation des politiques publiques régionales a fait récemment l'objet d'un appel d'offres (n° 2016-ETU-0240) pour un montant total de 399 999€ permettant de choisir un ou plusieurs prestataires externes en capacité de mener les études d'évaluation susceptibles d'être proposées par chaque commission sectorielle. Cet appel d'offres est divisé en 8 lots thématiques de 50 000€ chacun, pour une durée de 48 mois, et sur les domaines suivants :

- Transports et mobilité,
- Développement économique, recherche, innovation et tourisme,

- Formation professionnelle, apprentissage, emploi,
- Agriculture et agroalimentaire,
- Transition écologique, énergétique et environnement,
- Solidarités (santé, logement social, égalité homme/femme),
- Action territoriale, aménagement du territoire (mer, montagne, ruralité),
- Culture, éducation, sports, jeunesse.

Comme il l'avait indiqué dans son avis sur les Orientations Budgétaires, le **CESER souhaite pouvoir être associé à l'ensemble du processus décisionnel pour la construction, le suivi et l'évaluation des politiques publiques régionales**. Aussi, il aurait souhaité être impliqué dans la procédure d'appel d'offres n° 2016-ETU-0240 pour être en mesure, par exemple, de donner un avis sur le contenu du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Ce document précise notamment que les « études seront lancées, au cas par cas, suite à la demande formulée par l'exécutif dès 2017 et feront l'objet d'une remise en concurrence par le lancement de marchés subséquents ».

- Dans ce cadre, le CESER souhaiterait être associé pour contribuer à la rédaction du cahier des charges de chaque étude qui sera réalisé par le Conseil régional, pour apporter un point de vue sur les questions évaluatives qui pourraient être posées.
- A ce titre, le CESER rappelle qu'une des clés de l'évaluation consiste en la formulation de questions évaluatives lors de l'élaboration du cahier des charges. Elles guident l'évaluation en la focalisant sur des points clés de questionnement. Leur reformulation est parfois nécessaire pour préciser et valider collectivement la demande du champ de l'évaluation. A ce titre, le CESER constitue, par sa composition plurielle et son expertise en matière de conduite d'études, une instance de premier plan pour contribuer à la formulation des questions évaluatives en amont du processus d'évaluation.

Le CCTP précise que « chaque étude devra déployer des éléments méthodologiques » tels que « la construction du référentiel de l'évaluation, en définissant les questions qui se posent et en retrouvant les objectifs initiaux et la logique d'intervention de la politique régionale évaluée ». Il indique également que le(s) prestataire(s) pourra(ont) procéder à un recueil des données et associer d'autres partenaires tels que « les citoyens, bénéficiaires ou acteurs de la politique publique évaluée ».

- Là aussi, le CESER est en mesure d'apporter une aide pour la construction du référentiel d'évaluation en étant, par exemple, consulté parmi les partenaires identifiés par le(s) prestataire(s).

## CONCLUSION

Le budget primitif 2017 présenté par le Conseil régional reprend bien et décline les priorités politiques qu'il annonçait dans ses orientations budgétaires 2017 :

- Assurer l'égalité des chances et l'accès à l'emploi
- Promouvoir un développement économique partagé, créateur de valeur et source de progrès
- Garantir l'égalité des territoires et la préservation de notre environnement
- Renforcer le lien social et les solidarités

Le CESER Occitanie, à travers l'analyse de ses commissions sectorielles, constate que ces priorités trouvent effectivement dans ce budget primitif une traduction financière des objectifs affichés. Toutes les décisions d'investissement ne sont toutefois pas encore prises, dans l'attente de la finalisation et de l'adoption de l'ensemble des schémas régionaux et de la réalisation des études en cours.

Le CESER sollicite la présentation d'un plan pluriannuel d'investissement à l'horizon 2020, terme de réalisation des schémas régionaux, qui rende compte de la direction et des engagements financiers que devra supporter la Région annuellement et de la réalisation effective des investissements prévus en réponse aux besoins des populations et des territoires.

Dans la conclusion de son avis sur les orientations budgétaires 2017, le CESER Occitanie appelait de ses vœux l'étude fine des besoins territoriaux et l'évaluation des dispositifs antérieurs devant déboucher sur des décisions d'harmonisation. Il regrette de ne pas déceler dans le budget présenté les critères d'évaluation, les réflexions et les arguments qui ont conduit aux décisions d'harmonisation évoquées lors de la présentation du budget, annoncées comme réalisées à 80%. Il sollicite la communication de la liste de ces décisions d'harmonisation.

Le CESER rappelle également sa préconisation de réalisation d'un guide des interventions régionales, propre à objectiver et à rationaliser l'attribution des aides sur le territoire et à mettre en exergue les choix territoriaux stratégiques qui seront opérés par la Région au travers de ces attributions.

Quelle équité, quelles interventions différenciées pour quels effets levier, le CESER renouvelle sa demande concernant ces questions, au regard d'une analyse des territoires et de leurs enjeux. Il réitère à cet égard son souhait de voir l'évaluation des politiques publiques devenir l'outil de pilotage objectif des stratégies territorialisées, en vue d'un développement responsable, équilibré et partagé.



## GLOSSAIRE

<b>ADEME</b>	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
<b>AE</b>	Autorisation d'Engagement
<b>AGC</b>	Autorails à Grande Capacité
<b>AIO</b>	Accueil, Information, Orientation
<b>AMI</b>	Appels à Manifestation d'Intention
<b>ANR</b>	Agence Nationale de Recherche
<b>AP</b>	Autorisation de Programme
<b>BP</b>	Budget Primitif
<b>BTP</b>	Bâtiment et Travaux Publics
<b>CAEN</b>	Conseils Académiques de l'Education Nationale
<b>CCRRDT</b>	Comité Consultatif Régional de Recherche et de Développement Technologique
<b>CCTP</b>	Cahier des Clauses Techniques Particulières
<b>CESER</b>	Conseil Economique, social, environnemental et Régional
<b>CFA</b>	Centre de Formation d'Apprentis
<b>CP</b>	Crédit de Paiement
<b>CPER</b>	Contrat de Plan Etat-Région
<b>CPF</b>	Compte Personnel de Formation
<b>CPRDFOP</b>	Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles
<b>CREFOP</b>	Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles
<b>CREPS</b>	Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive
<b>CRT</b>	Comité Régional du Tourisme
<b>CSTI</b>	Culture Scientifique Technique et Industrielle
<b>CVAE</b>	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
<b>DCRTP</b>	Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
<b>Département</b>	collectivité territoriale (personne morale) présidée par un(e) président(e) et dotée d'un budget
<b>département</b>	territoire géographique et circonscription administrative
<b>DGD</b>	Dotation Générale de Décentralisation
<b>DGF</b>	Dotation Globale de Fonctionnement
<b>DRES</b>	Droit, Religion, Entreprise et Société
<b>EI</b>	Entreprise Individuelle
<b>ENT</b>	Espace Numérique de Travail
<b>EPCC</b>	Etablissement Public de Coopération Culturelle
<b>EPCI</b>	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
<b>EPLEA</b>	Etablissement Public Local d'Enseignement Agricole
<b>ERP</b>	Enterprise Resource Planning
<b>ESS</b>	Economie Sociale et Solidaire
<b>ETI</b>	Entreprise de Taille Intermédiaire
<b>ETP</b>	Equivalent Temps Plein
<b>FARPI</b>	Fonds Académiques de Rémunération des Personnels d'Internat
<b>FCTVA</b>	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>FEADER</b>	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
<b>FEAMP</b>	Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche
<b>FEDER</b>	Fonds Européen de Développement Economique et Régional
<b>FEI</b>	Fonds Investissement Européen
<b>FNGIR</b>	Fonds Nationaux de Garantie Individuelle des Ressources

<b>FOAD</b>	Formation Ouverte et A Distance
<b>FOSTER</b>	Facilitate Open Science Training for European Research
<b>FPSP</b>	Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels
<b>FSE</b>	Fonds Social Européen
<b>FUI</b>	Fonds Unique Interministériel
<b>GEIQ</b>	Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification
<b>IFER</b>	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux
<b>LNI</b>	Liste Nationale Interprofessionnelle
<b>MCEF</b>	Maisons Communes Emploi Formation
<b>Métropole</b>	collectivité territoriale (personne morale) présidée par un(e) président(e) et dotée d'un budget
<b>métropole</b>	aire urbaine étendue, issue du développement d'une ville centre ou de l'agglomération des villes voisines
<b>NACRE</b>	Nouvel Accompagnement pour la Création d'Entreprise
<b>OB</b>	Orientations Budgétaires
<b>OPACIF</b>	Organisme Paritaire Agréé au titre du Congé Individuel de Formation
<b>OPCA</b>	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
<b>PETR</b>	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
<b>PLU</b>	Plans Locaux d'Urbanisme
<b>PME</b>	Petite et Moyenne Entreprise
<b>PPI</b>	Plans Pluriannuels d'Investissement
<b>RDI</b>	Recherche au Développement et à l'Innovation
<b>Région</b>	collectivité territoriale (personne morale) présidée par un(e) président(e) et dotée d'un budget
<b>région</b>	territoire géographique et circonscription administrative
<b>RH</b>	Ressources Humaines
<b>RHF</b>	Restauration Hors Foyer
<b>RSE</b>	Responsabilité Sociétale des Entreprises
<b>RU</b>	Restaurant Universitaire
<b>SATT</b>	Sociétés d'Accélération et du Transfert de Technologie
<b>SPRE</b>	Service Public Régional de l'Eau
<b>SPRO</b>	Service Public Régional de l'Orientation
<b>SRADDET</b>	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité du Territoire
<b>SRDEII</b>	Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation
<b>SRDTL</b>	Stratégie Régionale de Développement du Tourisme et des Loisirs
<b>SRE</b>	Service des Retraites de l'Etat
<b>TIC</b>	Technologies de l'Information et de la Communication
<b>TICPE</b>	Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques
<b>TPE</b>	Très Petite Entreprise
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UNSS</b>	Union Nationale du Sport Scolaire
<b>ZIFMAR</b>	Zone Industrielle Fluvio-Maritime

## **EXPLICATIONS DE VOTE**



## EXPLICATIONS DE VOTE

### 1<sup>ER</sup> COLLÈGE

Monsieur Patrick ROUX pour 1<sup>er</sup> Collège  
Monsieur Gérard RAMOND pour la CPME

### 2<sup>ÈME</sup> COLLÈGE

Madame Annie BERAIL pour la CFDT et l'UNSA  
Monsieur Joël LAVAIL pour la CGT  
Monsieur Christian TERRANCLE pour Solidaires et la FSU  
Monsieur Gérard CASSAGNE pour la CFTC  
Monsieur Jean-Marie BEZ pour la cgt-FO

### 3<sup>ÈME</sup> COLLÈGE

Madame Karine PELOSSE pour le Groupe Associations  
Monsieur Jean-Louis THENAIL pour le Groupe Santé-Cohésion sociale

---

Suffrages exprimés : 203

**Pour : 199**  
Contre : 0  
Abstentions : 4

Avis adopté



## Intervention de Patrick ROUX

---

### Au nom du 1<sup>er</sup> Collège

Monsieur le Président,  
Madame la Présidente de la Commission Finances, représentant la Présidente de région,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames et Messieurs,

Le peu d'aptitudes dont je suis censé disposer de par ma formation passée et les fonctions que j'ai occupées me conduiraient davantage vers le droit et les lettres que vers les chiffres et les comptes. L'exercice que m'a confié le 1<sup>er</sup> collège de résumer son appréciation d'un document aussi technique que le budget de notre Région s'est donc avéré chose quelque peu compliquée. Je demande pardon par avance à mes pairs si mon propos peut sembler insuffisamment précis.

En premier lieu, il convient de formuler deux remarques générales sur la démarche budgétaire du Conseil régional d'Occitanie.

D'une part, nous avons désormais des projections financières pluriannuelles qui rendent lisibles (enfin ! pourrait-on dire) une stratégie régionale, voire une démarche prospective. Et cela semble une excellente pratique qu'il convient de saluer.

D'autre part, le recours à l'emprunt pour financer des investissements de longue durée, surtout dans une conjoncture financière des plus favorables, nous paraît être un choix respectable et lucide de bons gestionnaires, qu'il convient de saluer également.

Encore faudrait-il éviter quelques écueils dans le futur, comme des modifications de pratiques budgétaires qui font passer vers l'investissement des postes jusques ici classés en fonctionnement, comme il a été fait en transférant l'achat de manuels scolaires de celui-là dans celui-ci, tant il paraît surprenant que de tels « équipements » puissent être considérés comme étant « de longue durée », eu égard d'une part aux pratiques de nombre d'élèves et d'autre part au rythme frénétique des réformes impulsées par tout ministre de l'éducation nationale se voulant digne de ce nom, et dont on peut rappeler qu'ils furent trente-deux depuis le début de notre cinquième République, ce qui représente une durée moyenne de mandature de juste un peu plus de vingt et un mois ...

De même ne suffit-il pas de prévoir des investissements, encore faut-il en faire une réalité ! Ainsi seulement un tiers des montants supposés être investis dans le précédent budget 2016 sont-ils devenus des investissements effectivement exécutés. Gageons que de tels écarts ne sont que ceux de la jeunesse d'une assemblée confrontée à un nouveau périmètre que nul n'avait prévu, puisque personne ne l'avait réellement souhaité.

Espérons donc que l'année 2017 soit celle des investissements, et surtout des investissements utiles. Certains projets d'aménagement portuaire, semblant considérer la fabrication des Airbus comme une action de coopération méditerranéenne, peuvent laisser perplexe quand il y a tant à faire en matière d'aide au développement ou de transmission d'entreprises ou bien dans l'appui à des secteurs touchés par de sérieuses difficultés conjoncturelles. Ou encore dans les infrastructures touristiques, le secteur du tourisme étant devenu, avec la loi NOTRe, une nouvelle compétence des Régions, secteur qui demande des investissements réellement de longue durée et dont les retombées, tant en matière de revenu que d'emploi, ne sont plus à démontrer.

Nous espérons que la Région, dans ces domaines, saura faire les bons choix pour notre territoire. Le premier collègue, mais aussi l'ensemble du CESER, sauront être très attentifs aux projets qui seront décidés au cours des années à venir en matière d'aménagement du territoire, c'est-à-dire là où la Région est attendue.

Plusieurs regrets peuvent par ailleurs être formulés :

- le premier concerne la place qui a dû être accordée aux dépenses « solidarité – service public – vie associative – logement » qui ont crû de 12,92% en crédits de paiement, sous l'effet conjugué d'une situation sociale difficile et d'un relatif désengagement de l'Etat, non pas pour critiquer l'engagement supplétif de la Région dans un domaine de compétence qui n'est pas exactement son attribution prioritaire, mais pour déplorer que les autres acteurs (Etat, Département ou Commune) aient rendu nécessaire cette suppléance.
- Le deuxième regret est une maîtrise insuffisante des dépenses de fonctionnement dont il apparaît qu'elles sont prévues en augmentation de 1,5%, ce qui est certes un réel effort, mais qu'il convient de resituer dans une évolution de l'inflation cinq fois moins importante : 0,6% en 2016 après une inflation nulle en 2015 soit 0,3% en rythme annuel durant 2 ans.

En reprenant mes habitudes de modeste professeur, on pourrait ainsi mettre comme appréciation « des efforts, mais doit encore mieux faire ». D'autant que cette maîtrise toute relative des dépenses de fonctionnement a impliqué un tassement de -4,35% de la marge d'autofinancement brut, ce que l'on ne peut que déplorer.

- En troisième lieu, le rôle accru de la Région dans la gestion des fonds issus de la taxe d'apprentissage, désormais gérés à hauteur de 50% par elle (contre environ un tiers auparavant) aurait dû conduire « comptablement » à une croissance de 50% des lignes budgétaires sur cette orientation. Paradoxalement les budgets de fonctionnement des centres de formation des apprentis sont en recul, ce qui n'est vraiment pas convenable.
- Le premier collègue, et nous l'espérons l'ensemble du CESER, seront très vigilants sur ce point dans le budget 2018. Là encore, « des efforts, mais doit mieux faire » pourrait-on dire !

Malgré ces quelques regrets et eu égard aux remarques formulées en début de cette intervention, auxquelles on peut ajouter les efforts enfin réalisés pour que les documents budgétaires soient transmis au CESER dans des conditions de temps plus raisonnables que naguère, le premier collègue émet un avis globalement favorable sur le projet qui lui est soumis et exprimera donc un vote positif.

## Intervention de Gérard RAMOND

---

### Au nom de la CPME

Madame la Présidente de la Commission Finances, représentant la Présidente de région,  
Monsieur le Président du CESER,  
Mesdames et Messieurs les Présidents  
Chers Collègues,  
Et vous tous mes chers Amis,

C'est au nom de la CPME Occitanie que j'interviens, c'est-à-dire de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises et du Patronat réel de cette nouvelle Région, définitivement dénommée OCCITANIE Pyrénées/Méditerranée, qui compte, faut-il le rappeler, 448 000 entreprises privées, dont 97,4 % sont de moins de 20 salariés.

La CPME OCCITANIE s'associe aux interventions qui ont été faites au nom du 1er collège, même si elle a, sur certains points, une approche différente mais qui demeure toutefois à la marge.

Le vivre ensemble et la cohésion obligent.

En ce qui nous concerne, nous ne retiendrons :

- **qu'un chiffre issu de l'analyse de ce budget de l'exercice en cours** : les 20 % d'augmentation des fonds dévolus au développement économique de notre nouvelle Région ; du jamais vu dans les annales budgétaires régionales depuis plus de 20 ans,

- **un chiffre, comme je viens de l'énoncer, et un mot : emprunt**, pour soutenir l'ensemble des autres postes du budget, rompant enfin avec les budgets de notaires de campagne et de bons pères de famille qui nous étaient présentés, alors que les taux d'intérêts ne cessaient de baisser ces dernières années pour flirter aujourd'hui avec le 0%.

C'est un budget que nous qualifierons d'éclairé, parce que c'est un budget contraint qui se devait de répondre aux attentes d'une région en devenir, dans un contexte où la gestion de l'humain, la maîtrise des exaspérations et des intérêts particuliers et partisans seront les conditions de l'adhésion qui fera effet de levier, et de son aboutissement.

C'est là où se situe, à notre avis, à la fois le pari et, sinon le génie, du moins le talent qui ressort de ce budget d'où, en effet, il est parfois difficile de décortiquer et de flécher dans le détail les grands comptes.

Madame la Présidente, ce budget que vous soumettez à notre approbation est le témoignage affiché que vous avez su passer des discours de la candidate à l'action de la Présidente que vous êtes désormais.

Merci de nous avoir rejoints dans cette devise qui est la nôtre : « Les paroles, sans les actes, ne valent rien ».

Vous êtes aussi la Présidente du Comité de pilotage de la BPI ; nous comptons sur vous pour stopper ses tendances capitalistiques et pour la réorienter vers ce que nous pensions bien ingénument qu'elle serait : un organisme, une banque apte à répondre aux attentes et aux besoins avérés de nos PME/PMI, sachant s'exonérer des diktats de Bale I, II et III. En agissant ainsi, vous pourrez alors vous appuyer sur elle pour soutenir l'avenir ambitieux et courageux que vous nous avez dessiné.

Ce qui est bon pour nos PME/PMI est aussi bon pour nos salariés, qui sont la valeur ajoutée de nos actifs et non, comme dans d'autres lieux, une variable d'ajustement des résultats.

Enfin, nous souhaitons, à ce moment de notre propos et à l'occasion de cette plénière, souligner la vitalité, la compétence, l'écoute, l'amabilité et la disponibilité de ceux que vous avez nommés aux services économiques et financiers et qui savent, nous pouvons en témoigner, prendre le temps non seulement de nous écouter, mais encore de nous entendre, de nous aider et de transmettre les dossiers dans le labyrinthe de logiciels de procédures déclaratives de plus en plus contraignantes.

Ils sont, Madame la Présidente, bien au-delà de l'engagement ; ils sont dans l'investissement ; ils sont brillants. Il leur est beaucoup demandé, c'est la raison pour laquelle nous prenons la liberté de vous demander un geste particulier de reconnaissance en leur faveur.

C'est aussi la raison pour laquelle, Madame la Présidente, en vous suggérant, ici et maintenant, un partenariat d'un « Be to Be » transparent et solidaire, la CPME OCCITANIE votera sa confiance avec le budget.

Merci de votre attention.

## Intervention de Annie BERAIL

### Au nom du Groupe de la CFDT et de l'UNSA

---

Madame la Présidente de la Commission Finances, représentant la Présidente de région,  
Monsieur le Président du CESER,  
Monsieur le Président de la Commission « Finances-Politiques contractuelles »  
Monsieur le Rapporteur du Projet d'avis sur le BP 2017  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,  
Mesdames et Messieurs,

Je m'exprime ici au nom de la CFDT et de l'UNSA.

A l'automne 2016, nous introduisons notre intervention sur les Orientations Budgétaires 2017 du Conseil Régional d'Occitanie en relevant les instabilités, les menaces de repli sur soi et les tensions politiques à l'œuvre tant aux Etats-Unis que dans l'Est européen et au Moyen-Orient...

Ces derniers mois n'ont pas apporté d'éclaircies et l'avenir dans lequel nous évoluons apparaît tout aussi incertain, allant jusqu'à un protectionnisme total et une possible remise en cause unilatérale par le président Trump de l'engagement des Etats-Unis dans l'accord international issu des travaux de la COP 21, déclinés en calendrier à la COP 22.

Ce sont les notions même de progrès et de bien-être des populations qui sont interrogées.

Nous demandons alors, que notre région prenne toute sa place afin d'investir durablement dans l'innovation et la croissance verte. Plus que jamais, c'est une nécessité.

En écho aux travaux de l'INSEE Occitanie, nous indiquons aussi que la structure même de notre région, ne concourt pas spontanément à un développement équilibré du territoire en raison de la prééminence toujours plus importante des métropoles, aussi bien en termes de population, d'emplois, de richesses, de centres de formation, de recherche, de décision, d'infrastructures, d'activités économiques mais aussi de pauvreté et de difficultés sociales. Pourtant, nous appelons de nos vœux ce développement équilibré du territoire. Il doit se traduire concrètement dans toutes les politiques régionales.

Notre région Occitanie, c'est un peu moins de six millions de personnes vivant sur un territoire aussi vaste que l'Autriche et dont le budget 2017 qui nous est présenté par le Conseil régional s'établit à 3 milliards 437 millions d'euros ce qui représente un peu moins de 600€ annuel par habitant.

Autant dire, que malgré un volume financier conséquent notamment en raison d'un nouveau transfert de compétences issu de la loi NOTRe, le Conseil régional ne peut répondre à lui seul aux immenses besoins de la population, cela exige de sa part la priorisation des objectifs politiques au travers de schémas ainsi que l'adaptation budgétaire à cette planification.

Comme le relève très justement l'avis du CESER, même si nous constatons une certaine traduction financière des objectifs affichés par l'exécutif, nous restons dans l'attente de l'adoption de l'ensemble des schémas régionaux et de la présentation d'un plan pluriannuel d'investissements pour mesurer les engagements financiers que devra supporter la Région sur les années à venir.

Toutefois, s'il se concrétise dans les faits, le choix fait par l'exécutif, de maintenir un haut niveau d'investissement par le recours à l'emprunt pour financer les équipements structurant, nous paraît

de bonne politique et nous le soutenons. Même si nous serons attentifs à ce que l'investissement soit effectif.

L'avis que le CESER présente sur le BP 2017 ne passe pas sous silence les difficultés que nous avons eu à lire ce premier véritable budget régional d'Occitanie. Il présente clairement notre demande que la Région maintienne un haut niveau d'intervention dans ses dépenses de fonctionnement tout en assurant des investissements, financés, pour ceux de long terme, par le recours à l'emprunt.

En outre cet avis indique l'attente du CESER d'être pleinement associé à une réelle politique d'évaluation des politiques publiques et nous l'appuyons pleinement.

L'UNSA et la CFDT voteront l'avis présenté.

## Intervention de Joël LAVAIL

### Au nom de la CGT

---

Madame la Présidente de la Commission Finances, représentant la Présidente de région,  
Monsieur le Président du CESER  
Chers Collègues...

La Région paraît très volontaire en voulant répondre à toutes les problématiques de la région Occitanie. C'est un catalogue, certes chiffré, mais qui conduit à un saupoudrage de nature à tenter de satisfaire toutes les exigences de la société civile.

Comment croire à la réalisation de ce budget, quand on constate que les investissements nécessaires à la mise en œuvre des différents schémas ne sont pas encore totalement budgétés ?

Les investissements de la Région sont facteurs de développement économique et d'emploi. Les retards de ces investissements viennent aggraver la situation des populations en Occitanie déjà durement frappées par la crise.

Quelques observations concernant l'aménagement du territoire et des transports, la CGT s'inquiète de la faiblesse de l'enveloppe affectée, au titre du CPER, pour le développement des réseaux très haut débit. La CGT engage la Région à suivre l'avis du CESER concernant l'accompagnement, entre autre, des populations les plus fragiles à l'accession et à l'utilisation des TIC.

La CGT partage l'avis du CESER quant au doute émis sur la valeur ajoutée apportée par la constitution du Parlement de la montagne. Celui-ci risque de cliver les politiques des massifs en les cantonnant aux limites géographiques régionales.

Concernant les transports, la CGT engage la Région à mesurer ses investissements en matière d'infrastructures ferroviaires et routières. Car si les besoins sont indéniables, les financer à la place de l'Etat encourage ce dernier dans ses velléités de désengagement.

Enfin, la CGT s'interroge sur les investissements de la Région en matière de motorisation des Autorails de Grande Capacité (AGC) ou de modification des systèmes de sécurité de ces mêmes engins. Pour la CGT, il y a eu manifestement un manque de compétence du donneur d'ordre concernant la durée d'amortissement du matériel ferroviaire, avec pour incidence une dépense qui n'aurait pas dû être imputée à la Région.

La CGT se questionne également sur la part du budget dévolue aux projets en retard ou pluriannuels et celle prévue à de nouveaux investissements.

Nous constatons que la part d'emprunt 2016 n'a été que partiellement utilisée (seulement 1/3). C'est un constat récurrent qui nous amène à douter de la sincérité des chiffres annoncés dans le budget. Aucun argument technique n'est de nature à lever ce doute.

***La CGT partage l'avis du CESER et le votera.***



## Intervention de Christian TERRANCLE

### Au nom du Groupe Solidaires et FSU

Madame la Présidente de la Commission Finances, représentant la Présidente de région,  
Monsieur le Président du CESER,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames et Messieurs,

Nous serons sans doute un peu longs mais ce sera notre seule déclaration de la journée, alors nous en appelons à la compréhension de cette assemblée et de son président. Par ailleurs, nous avons volontairement réduit notre expression orale et demandons, en revanche, l'intégration de l'intégralité de notre expression à l'avis.

D'abord, et malgré un effort de présentation et d'échanges cette année, force est de constater que la masse de documents, le nombre des interlocuteurs et interlocutrices et le peu de temps dont nous disposons, qui plus est quand on n'est pas dans toutes les commissions et pas au bureau, ne facilite pas l'analyse. Néanmoins nous relèverons quelques points de ce budget et de l'avis du CESER.

Mais avant cela, nous ne pouvons pas faire autrement que de replacer ce budget dans son contexte. En ce dernier jour du mois de janvier, nous aurions pu présenter des vœux nourris d'espoir mais il semblerait que l'utopie ne soit plus trop en vogue dans notre société. Alors, oui, 2017 se présente malheureusement comme une « annus horribilis » sur de nombreux plans : politiques, sociaux, économiques et moraux, en France et encore plus dans le Monde.

Mais ce constat bref et global, s'il laisse pressentir une aggravation, n'en est pas pour autant une surprise ou une nouveauté. Le contexte d'aujourd'hui est l'enfant des décisions d'hier :

- une politique nationale et européenne fondée sur l'austérité
- un dogme libéral et court-termiste qui nie et saccage l'intérêt général
- une baisse des dépenses publiques dont les conséquences sur les collectivités sont évidentes
- un désengagement budgétaire et physique de l'État d'un côté et de l'autre sa reprise en main centralisatrice via les Préfets de Région comme « au bon vieux temps de Napoléon »
- une politique fiscale et sociale régressive

C'est de ce cocktail, qui pourrait être rallongé et diversifié, que naissent les pauvretés, les ressentiments et les colères qui forgent les extrémismes de demain, comme ils avaient forgé ceux d'hier.

Dans ce contexte, notre Région est aujourd'hui plus vaste mais elle l'est malheureusement sur le fondement de ces mêmes ingrédients : la compétition économique locale, nationale et internationale. Ce ne sont pas les Régions des femmes et des hommes réunis qui ont été construites mais celles qui pourraient combattre et vaincre leurs consœurs latines ou germaniques.

Alors, reste à cette région et à ses dirigeants à se dépêtrer de leurs contradictions. Nous en prendrons une, significative et soulevée à de nombreuses reprises. Comment les principaux dirigeants de la Région gèrent-ils cette contradiction : d'un côté leur soutien inconditionnel à un gouvernement qui s'est appliqué à « déménager les territoires », fermant les uns après les autres les services publics, de l'autre leur volonté forte et réaffirmée « d'aménager » ces mêmes territoires perdus?

C'est un exemple et il y en aurait bien d'autres à soulever, l'avis le fait par ailleurs sur des points que nous pouvons partager. Mais le temps contraint nous conduit à relever seulement quelques thèmes de ce Budget Primitif pour l'année 2017.

### **Nous saluons les efforts budgétaires réalisés :**

- ambitieux en matière de transports collectifs avec la promotion du rail et de l'intermodalité,
- responsables en ce qui concerne les dispositifs de transition énergétique (territoire à énergie positive)
- continus en matière de construction et de fonctionnement des lycées publics puisque nos deux ex-Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon sont celles qui ont dépensé le plus par lycéen au cours de la dernière décennie, avec un investissement de plus de 17 000 euros par lycéen

Nous pourrions aussi saluer les efforts réalisés pour alléger le coût de la scolarité (gratuité des livres scolaires, chèque libre, restauration scolaire, équipements informatiques, accès au sport en milieu scolaire...) mais pour nous la gratuité totale de la scolarité reste le seul objectif. Nous déplorons aussi que ces dispositifs régionaux - à l'image de la Carte Jeune - soient construits sur une logique d'individualisation des droits, comme cela se généralise dans notre société, à l'exemple du monde du travail avec le CPA Compte Personnel d'Activité, qui recense toute une série de comptes individuels (formation, citoyenneté, pénibilité ...) et non pas de mutualisation collective. Nous continuons cependant à contester les soutiens à l'enseignement privé par rapport au secteur public, même si nous ne méconnaissons pas le cadre légal, contestable par ailleurs.<sup>1</sup>

### **Concernant les mesures pour favoriser les investissements, nous nous interrogeons sur le recours à l'emprunt, dont les contours et le contenu ne sont pas suffisamment définis.**

Nous craignons qu'une nouvelle fois le Conseil Régional continue, pour obtenir ces emprunts, à se faire référencer auprès des sinistres agences de notations, bras séculiers des spéculateurs de tous poils. C'est une nouvelle forme de capitulation devant la Finance alors que d'autres voies n'ont toujours pas été envisagées, comme celle d'un processus de socialisation du système bancaire avec la création d'un pôle public bancaire que nous appelons de nos vœux. Cette solution ambitieuse aurait le mérite d'aller bien au-delà des projets actuels de Banque Publique d'Investissement. Nous réitérons aussi notre souhait que soit étudiée sérieusement une diversification des recours à l'emprunt, notamment pour les investissements de longue durée, avec le recours à l'emprunt populaire, comme cela se fait avec beaucoup de succès dans d'autres Régions.

**Ce qu'on nous avait vendu pour justifier la fusion des Régions est très loin de se réaliser en terme d'économies d'échelle** (cf. « les dépenses de fonctionnement maîtrisées » ... avec une augmentation de + 1,5 %!). Ainsi, nous ne voyons pas, dans ce budget primitif de la Région, où se situent les gains des mesures d'harmonisation, notamment des instances de gouvernance. Nous continuons à penser au contraire que cette fusion forcée produira des effets négatifs tant pour les citoyen-nes, les personnels, que pour les élu-es, ne serait-ce que par l'éloignement des centres de décision. Sans compter les budgets importants que la Région veut engager en terme de communication/marketing pour augmenter la notoriété et la visibilité extérieure et intérieure de « l'Occitanie ».

<sup>1</sup> *cadre réglementaire (site ministère Éduc Nat.) « S'agissant des dépenses de fonctionnement des établissements privés sous contrat, les collectivités territoriales sont tenues d'y participer dans les mêmes conditions qu'elles participent aux dépenses de fonctionnement des établissements publics. Quant aux dépenses d'investissement des établissements privés, elles peuvent faire l'objet d'une participation des collectivités publiques qui doit rester inférieure à 10 % des dépenses annuelles de l'établissement. Cette participation doit aussi répondre à certains besoins limitativement énumérés par la loi. »*

## **Sur le point particulier de la formation professionnelle**

Elle reste une des compétences fortes de la Région. Nous ne partageons pas le satisfecit de la communication officielle sur le « plan 500 000 » qui, selon nos observations de terrain, n'a pas atteint les objectifs qualitatifs en matière de parcours de formations qualifiants, voire diplômants.

Nous renouvelons ainsi notre demande que l'AFPA, opérateur historique public qui, malgré son changement récent de statut en EPIC, doit être considéré par la Région comme un opérateur central et utilisé pour son expérience dans l'accompagnement des politiques publiques nationales et régionales et dans son expertise en matière d'ingénierie de formation. La Région doit combattre l'abandon d'un organisme de service public d'accompagnement et de formation professionnelle permettant une véritable sécurisation des salariés tout au long de leur vie.

Nous dénonçons enfin le raccourci hasardeux que fait la Présidente de Région en introduction du Rapport de présentation de ce BP 2017 en faisant un lien non avéré entre la qualité des formations et les soi-disant 15 000 offres d'emploi non pourvues chaque année dans notre région <sup>2</sup>. En effet, ce chiffre très contestable correspond majoritairement à des postes proposés avec des conditions de travail dégradées et de sous-rémunération.

## **Coordination du Service Public de l'Emploi**

La région Occitanie s'est clairement positionnée pour expérimenter une nouvelle disposition de la Loi NOTRE pour coordonner l'action des différents intervenants du Service Public de l'Emploi, à défaut d'obtenir ce que l'ARF réclamait, à savoir la régionalisation de Pôle Emploi. Nous resterons particulièrement vigilants aux risques de dérives et d'empiétement sur ce que la loi exige concernant les prérogatives de l'opérateur public national. En particulier dans le CREFOP (Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles), nous suivrons les décisions prises suite à l'annonce faite par la Région sur de « nouvelles perspectives dans sa capacité à proposer aux entreprises un accompagnement Ressources Humaines en cohérence avec ses compétences sur la formation professionnelle. »

**De la même façon nous restons très vigilants sur l'accumulation de « guichets uniques » (trop de guichets uniques tue le guichet unique !).**

Ainsi l'annonce de la création de « Maisons de la Région » (compétences : économie, formation, orientation, transports) nous interroge alors que par ailleurs d'autres guichets uniques préexistent ou se multiplient « Maisons de l'Emploi », « Maisons de Services Au Public » MSAP, Maisons de l'État, Maisons des saisonniers .... sans parler des réseaux préexistants, comme par exemple celui de Pôle Emploi ou des Missions Locales.

Notre souci concerne en particulier l'avenir des emplois dans les « guichets » ou services préexistants (notamment sur l'ex-Midi-Pyrénées pour les MCEF) mais aussi de façon plus globale sur la pérennité des emplois créés et sur les qualifications et les statuts des personnels. Faire tourner ces « guichets » avec essentiellement du personnel précaire et non formé – voire des Services Civiques – ne serait pas une solution acceptable.

<sup>2</sup>: *Assemblée Plénière 2 février – Rapport de présentation – Éditorial page 14 « Nous voulons garantir de formations de qualité pour les secteurs économiques d'aujourd'hui et de demain car (...) plus de 15 000 offres d'emploi restent non pourvues chaque année dans notre région. »*

## Dernier point que nous aborderons : « l'Assistanat » des entreprises ?

Nous restons très critiques sur un des axes importants de ce budget primitif reprenant délibérément le parti pris gouvernemental en matière économique de la « Politique de l'offre » en direction des entreprises. Pour nous, il ne s'agit ni plus ni moins que de « l'Assistanat » des entreprises visant à toujours plus externaliser, sur le budget régional, une partie significative de leurs coûts de production et de leurs investissements : formation professionnelle, apprentissage, « consolidation des filières organisées », « structuration des filières émergentes », soutien en 2016 au BTP (de 880M€ en 2016 avec un taux de réalisation de 82 %), contribution à la recherche et au développement, à l'innovation et à l'export, accompagnement des projets privés (cf. montée en gamme de l'hôtellerie et de la restauration)...

La Région soutient des acteurs économiques qui dénoncent d'un côté l'intervention des pouvoirs publics pour soutenir les services publics et les populations fragilisées (tout le discours de l'assistanat) mais n'arrêtent pas par ailleurs de réclamer des subventions et des aides sans contreparties. Il n'y a qu'à voir le bilan du pilotage de la recherche et de l'enseignement supérieur par des politiques publiques mises au service d'intérêts économiques privés (l'exemple encore dans toutes les mémoires de l'entreprise SANOFI ne peut que conforter notre raisonnement).

Dans l'actualité économique, deux exemples sont particulièrement saisissants de ce point de vue. Ainsi l'annonce du groupe Vivarte (la Halle aux Chaussures, André, Naf Naf) d'un plan social avec 700 à 900 suppressions de postes est d'autant plus scandaleuse que ce groupe aurait touché 45 millions d'euros au titre du CICE en 2013 ! Quant à l'usine d'Amiens d'électroménager de Whirlpool, numéro deux mondial de l'électroménager, délocalisée en Pologne avec près de 300 postes supprimés directement et plus de 250 postes indirects, c'est après que les salariés aient consenti pendant 5 ans un gel de leur salaire dans le cadre d'un accord de compétitivité !!!

C'est pourquoi *Solidaires* et la *FSU* continuent de dénoncer le fait que les aides accordées se fassent sans aucune évaluation sérieuse du retour de ces investissements, parfois colossaux, en terme d'emplois maintenus ou créés. Aucune étude d'impact quant à l'amélioration pour les travailleuses plus ou moins précaires de ces entreprises aidées quant à leur rémunération, déroulement de carrière, amélioration de conditions de travail ou de protection sociale.

En matière de financement des entreprises, *Solidaires* et la *FSU* tiennent à rappeler une fois encore la nécessité non seulement d'améliorer les clauses de conditionnalité, notamment sociales, mais de les accompagner de pénalités et de remboursement des sommes perçues indûment en cas de non respect de celles-ci.

Nous réitérons donc notre exigence de transparence de la Région sur tous ces points et en particulier de ciblage des entreprises aidées pour éviter que ce ne soient toujours les mêmes qui cumulent ces subsides de la Région avec ceux de plans de soutien nationaux douteux, tels le CICE ou le Crédit Impôt Recherche.

En effet, le constat que nous pouvons faire aujourd'hui c'est que les entreprises sont constamment sorties gagnantes des choix fiscaux de ce gouvernement. Déjà largement bénéficiaires des mesures fiscales du gouvernement avec notamment le CICE et les allègements de cotisations sociales, les entreprises sont particulièrement choyées par les mesures annoncées pour 2017 avec, entre autres, la baisse de l'Impôt sur les Sociétés. Si les allègements cumulés de ces trois dernières années en matière d'impôt sur le revenu représentent 5 milliards d'euros, auxquels il faudra ajouter 1 milliard au titre de la nouvelle mesure applicable en 2017, les allègements des prélèvements des entreprises sont, eux, beaucoup plus conséquents :

- le coût du CICE est exorbitant : 11 milliards d'euros en 2014, 17 en 2015 et 18 en 2016
- la baisse des autres prélèvements fiscaux représente 3 milliards d'euros en 2016
- le Crédit Impôt Recherche coûte 5,5 milliards d'euros en 2016

Et comble de tout, CICE et Crédit Impôt Recherche n'ont en rien fait la démonstration de leur utilité, comme le soulignent de nombreux rapports dont ceux du Sénat et de la Cour des Comptes et qui plus est, ils sont, pour l'essentiel, « exonérés » de tout contrôle.

Mais dormez tranquilles, braves gens, parce que, dans le même temps, les entreprises du CAC 40, dont une bonne partie profite directement ou indirectement du CICE et du CIR, ont distribué en 2016 pour 55,7 milliards d'euros de dividendes et rachats d'actions retrouvant ainsi le niveau de 2007, juste avant la crise financière. Ironie supplémentaire, près de la moitié de ces sommes ont été versées aux investisseurs étrangers qui détiennent en moyenne 45 % du CAC 40. Vive la sociale !!!

De cette autre réalité du monde économique, la Région devrait très attentivement se préoccuper avant de se laisser emporter par ses élans de chef de file. Elle devrait, à ce titre, s'interroger sur la dimension sociale et collective de l'intérêt général des populations et des territoires.

L'avis du CESER pointe nombre de ces faiblesses et de ces contradictions ; *Solidaires et la FSU* en ont tenu compte dans leur réflexion. Malgré nos désaccords concernant certaines orientations, nous aurions pu voter cet avis. Mais il ne sera jamais assez critique sur des points fondamentaux comme le dernier que nous soulevons. Aussi nous nous abstenons.



## Intervention de Gérard CASSAGNE

---

### Au nom de la CFTC

Madame la Présidente de la Commission Finances, représentant la Présidente de la Région,  
Monsieur le Président du CESER,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, la CFTC tient à remercier les collaborateurs du CESER qui, comme d'habitude, ont fait, dans un temps très limité, un travail conséquent sur cet avis. Je n'oublierai pas de citer, pour la Commission Finances, politiques contractuelles, Dominique-Marie FELIX et Noémie EYQUEM.

Le budget primitif 2017 est le premier budget de la Région Occitanie qui tient compte des consultations effectuées en 2016, notamment sur la mobilité, et des schémas propres à la nouvelle région.

Contrairement au BP 2016 voté en mai 2016, ce BP 2017, voté dès janvier, devrait donc permettre une meilleure réalisation des investissements, étalée sur 11 mois.

Ce budget 2017 est résolument offensif, puisque il est en augmentation de 546 M d'Euros (+18,8% par rapport à 2016). La diminution de l'autofinancement est compensée par un emprunt d'équilibre de plus de 509 M d'euros. Si cet emprunt est en totalité engagé, il permettra des investissements pour plus d'1Md d'euros. A ce propos, il serait utile d'avoir un tableau pluriannuel des gros investissements prévisibles sur la mandature. Cela mettrait en perspective les niveaux d'investissements prévus pour les années à venir et les secteurs concernés. Ce tableau pourrait renseigner utilement les entreprises locales.

L'harmonisation de nombreuses politiques est affichée pour 2017 et devrait être totale pour 2018, notamment dans les transports scolaires et ferroviaires.

Enfin, pour ce qui est des recettes, on note à périmètre constant une nouvelle diminution de la DGF et une atonie des autres recettes, excepté pour ce qui concerne la taxe sur les cartes grises, harmonisée par le haut en 2016.

Concernant les dépenses, la CFTC voudrait revenir sur un point concernant les CREPS.

En effet, dans les nouvelles responsabilités déclinées dans la loi NOTRe par l'article 28, l'Etat a transféré à la Région les installations des CREPS en 2016. Comptablement, le transfert au 1er janvier 2017 du personnel technique a été couvert par avance, dès 2016, par une somme de 1,4 M d'Euros provenant d'une part de la TICPE résultant de la loi de finances.

Par contre, il est intéressant de remarquer que, pour 2016 et 2017, la Région a prévu des autorisations de programme annuelles pour ces centres de 7,5 Ms d'euros, soient 15 M d'euros sur les 2 ans.

Au vu de ces montants très importants on peut certes se réjouir de l'action rapide de la Région pour une rénovation lourde de ces centres mais on peut déplorer aussi que l'Etat n'ait pas fait ces investissements avant le transfert.

Pour le reste la CFTC se retrouve dans l'avis et donc le votera.

Je vous remercie pour votre attention.





**Intervention de Jean-Marie BEZ**  
**Au nom du Groupe Cgt-FORCE OUVRIÈRE**

Madame la Présidente de la Commission Finances, représentant la Présidente de région,  
Monsieur le Président,  
Monsieur le Rapporteur,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames et Messieurs,

Le Budget Primitif 2017 de la Région Occitanie confirme la générosité des intentions des Orientations Budgétaires que nous avons signalé à l'occasion de leur présentations mais se heurte comme nous le pressentions à la faiblesse de son montant, seulement 3,437 Milliards d'euros (autorisation d'emprunt comprise).

L'année 2017 est certes une année de consolidation et d'harmonisation pour les Régions qui comme la nôtre résultent de la fusion de deux Régions anciennement constituées.

Mais alors que sa population compte 5,7 Millions d'habitants et que son PIB est de 152 Milliards d'euros, les 2,5% de ce PIB que représente son budget constituent un levier notoirement insuffisant pour développer le produit régional et mener à bien et même à mieux les politiques que la Région est en droit de souhaiter mener même si évidemment ces 152 Milliards sont aussi en partie le fruit des politiques nationales.

A qui la faute ? Sûrement pas à la Région puisque depuis 2010 les ménages ne payent pas un seul euro d'impôts locaux aux Régions. Pour se financer, celles-ci dépendent principalement des dotations de l'Etat, des fonds européens pour lesquels la Région assure la gestion et d'une fraction de la contribution économique territoriale des entreprises

Alors à qui la faute ? A l'Etat puisque 88% des ressources régionales sont fixées par l'Etat. C'est donc à l'Etat d'augmenter ses propres ressources pour que par conséquence et toutes choses restant égales par ailleurs, les régions soient mieux dotées. Ce n'est pas le lieu, puisque nous sommes en région, de faire des suggestions dans ce domaine bien que nous en ayons quelques unes et ce n'est pas non plus le moment puisque l'Etat a déjà voté son budget.

Entendons nous bien. Nous ne condamnons pas le système de financements des Régions mais son manque d'ampleur.

Le système nous convient car il permet d'assurer une certaine péréquation entre les Régions alors que plus d'autonomie dans la capacité de fixer leurs propres recettes verraient les inégalités déjà existantes entre elles, s'accroître et cela heurterait notre conception farouchement républicaine de la forme de l'Etat et de l'égalité de traitement des citoyens partout sur le territoire de la République.

La première fonction des politiques de la Région est selon nous de rendre justice à tous les citoyens et à tous les territoires qui la composent et la constituent.

Le budget 2017 et les divers schémas régionaux peuvent amorcer un mouvement vers une plus grande justice et leur réussite sera importante pour le futur car on ne mobilise pas l'économie sans mobiliser l'espérance des hommes qui lui donnent vie.

N'ayant pas d'éléments de désaccord décisif avec le Projet d'Avis, le Groupe de la Cgt-FORCE OUVRIERE le votera.



## Intervention de Karine PELOSSE

---

### Au nom du Groupe des Associations

Madame la Présidente de la Commission Finances, représentant la Présidente de région,  
Monsieur le Président du CESER,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames, Messieurs,

Le groupe Associations du CESER souligne la forte préoccupation de la Région de vouloir faire de la concertation de façon ambitieuse et efficace, afin d'inscrire les dispositifs régionaux et leurs financements en lien et au plus près des besoins et des attentes des acteurs. L'harmonisation des politiques régionales a été un objectif primordial en 2016. Le monde associatif y travaille activement de façon à nourrir l'action régionale et à structurer ses propres réseaux pour répondre aux enjeux de l'Occitanie. Nous relevons une écoute attentive de la Région à nos différentes préoccupations.

**Toutefois, il nous semble que l'importance des associations, actrices principales de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) doit être rappelée.** Les associations représentent plus de 80% de l'ESS. Elles interviennent au plus près des citoyens et des besoins des territoires et de la population. Ces associations représentent 170 000 emplois et contribuent de façon importante à l'économie régionale en facilitant la mise en place de l'économie de proximité, notamment en milieu rural. Elles sont forces de propositions auprès des collectivités territoriales pour animer la vie citoyenne en assurant notamment le bénévolat.

Il est donc important de souligner certains points présentés dans l'avis :

**Concernant l'éducation**, la dynamique démographique de l'Occitanie conduit la Région à poursuivre le plan de construction de nouveaux Lycées publics sur les années à venir. Nous souhaitons une large concertation de tous les acteurs et usagers, notamment les proviseurs, enseignants, lycéens et parents d'élèves pour concevoir un « Lycée du futur » fonctionnel et intégrant les nouvelles technologies de communication et d'enseignement, des espaces de transition et des lieux de vie et ainsi formaliser un programme de construction novateur.

Quant aux nouveaux dispositifs harmonisés en 2017 autour de la « carte jeune », nous insistons sur les nécessaires communication et explications de son contenu de façon à ce que ces dispositifs soient réellement compris et utilisés pleinement par les jeunes et leur famille.

**Concernant la mobilité**, nous souhaitons attirer l'attention du Conseil régional sur les transports scolaires, qui entrent dans la nouvelle compétence « transports ».

Compte tenu des particularités existantes en place dans chaque département, nous demandons:

- qu'une tarification égale pour tous les jeunes soit mise en place,
- que les circuits de transports retenus, après une large concertation rassemblant les acteurs et utilisateurs, représentants des collectivités locales et des familles, soient en cohérence avec les « circuits d'approche » et avec un temps de trajet global raisonnable.
- que la mise en œuvre régionale de ces transports ne mette pas en péril les petites entreprises locales qui assument actuellement ces transports très souvent en activités complémentaires. C'est une économie de proximité.

**Concernant la transition écologique et énergétique,** nous soulignons le maintien global du budget dédié à la transition énergétique et écologique et la part importante dédiée à l'éducation à l'environnement et au développement durable. Les associations espèrent que le budget alloué à la mise en place des 2 agences en création pour la mise en œuvre des politiques régionales ne vienne pas amputer le soutien aux acteurs de terrain et à leurs réseaux structurants.

Une interrogation également concernant la prévention des déchets et la façon dont seront mis en œuvre des dispositifs financiers efficaces permettant d'accompagner et de sensibiliser l'ensemble des acteurs.

**Concernant les associations culturelles et sportives,** nous insistons sur l'importance du soutien à une diversité d'acteurs qu'ils soient amateurs ou professionnels. La nécessité d'un équilibre entre la diversité des pratiques et les différentes formes de mise en action des projets est primordiale pour garder un lien social sur nos territoires. Une meilleure lisibilité des différentes affectations budgétaires nous semblerait donc pertinente dans un souci de transparence.

**Concernant l'école régionale de la 2<sup>o</sup> chance (ER2C),** la politique régionale en matière d'harmonisation des ER2C n'est pas aisée à engager ; nous insistons pour qu'une évaluation des 2 modèles de fonctionnement soit engagée avec tous les acteurs concernés et au regard des spécificités des publics concernés sur chacun des territoires.

**De façon générale,** nous souhaiterions également que la Région relance le dispositif des emplois associatifs qui avait fait ses preuves, tant en matière de soutien au secteur associatif que de créations et de pérennisations d'emplois associatifs mutualisés.

Les attentes du secteur associatif sont fortes. Le budget régional inscrit des financements pour la vie associative. Ce financement devra être à la hauteur d'une reconnaissance du fait associatif comme structurant pour le rayonnement de la région. Nous rappelons le bien-fondé d'une politique régionale de soutien aux têtes de réseaux de l'ESS, sans oublier celles des associations qui sont garantes de la bonne structuration des multiples acteurs sur les différents territoires.

Enfin, de même que nous demandons à être associés à l'ensemble du processus de co-construction, nous partageons le souhait du CESER d'être associé à l'évaluation des politiques pour permettre une meilleure mise en perspective des besoins financiers dans les différents champs d'action des associations.

Le groupe Association votera pour le projet d'avis sur le BP 2017.

## **Intervention de Jean-Louis THENAIL**

---

### **Au nom du Groupe Santé - Cohésion sociale**

Monsieur le Président,  
Madame la Présidente de la Commission Finances, représentant la Présidente de région,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'interviens aujourd'hui au nom du groupe santé et cohésion sociale, 2<sup>ème</sup> composante du 3<sup>ème</sup> Collège, regroupant les représentants des organisations représentatives des retraités, de la Croix Rouge, de l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé, des caisses d'assurance retraite, assurance maladie, allocations familiales du Comité régional des associations représentatives de personnes en situation de handicap et de leurs familles, des fédérations hospitalières du 3<sup>ème</sup> collège, de la Fédération des acteurs de la Solidarité, de l'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPS), de la Mutualité Française, du Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptée (CREAI) et de l'Observatoire Régional de la Santé (ORS).

Nous tenons tout d'abord à saluer l'élaboration du premier budget réel de notre nouvelle Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée et la recherche d'harmonisation des différents dispositifs.

Le groupe santé et cohésion sociale a bien conscience de la contrainte financière qui sous-tend la mise en œuvre de ce budget et appelle à une nécessaire et constante évaluation des politiques publiques mises en œuvre. Sur la forme, il reconnaît la nécessité de décliner les priorités régionales dans le nouveau périmètre géographique afin d'éviter les comparaisons entre les territoires des anciennes régions.

Le groupe santé cohésion sociale salue la priorité donnée à la jeunesse. La dynamique démographique de cette population est telle dans notre région, un tiers de la population a moins de 25 ans, que les priorités, éducation, formation, emploi, insertion doivent faire l'objet d'une attention particulière. Nous approuvons la volonté de la Région de se mobiliser pour la santé des jeunes, en lien avec l'ARS, afin de redéfinir ses propres dispositifs. Nous soulignons à nouveau l'importance des PAEJ (Point Accueil Écoute Jeunes) répartis sur le territoire comme lieux d'accès libres pour un accueil, un dialogue, une orientation de la jeunesse, qui doivent être soutenus et développés.

Le groupe attire l'attention sur les difficultés de logement qui existent pour les étudiants, les apprentis, les jeunes travailleurs. Nous soulignons la volonté de contribuer à l'accroissement de l'offre en logement social de qualité, rejoignant en cela les travaux actuels de la commission 10 du CESER sur « Habitat et vie sociale, quelles innovations en Occitanie? » au jour même de la parution du rapport sur le mal logement en France de la fondation Abbé Pierre.

Nous saluons une politique affirmée de lutte contre les discriminations par une politique plus inclusive des personnes handicapées, avec la poursuite du programme de mise en accessibilité des lycées, du patrimoine de la Région et du réseau de transport régional, ainsi qu'une ouverture à subventionner les collectivités. La Région Occitanie est déjà bien positionnée dans cette politique par rapport à d'autres Régions, mais il faut continuer l'effort et évaluer d'année en année les réalisations effectives.

Sur la politique économique impulsée par la Région, l'évolution de la prise en considération de l'économie sociale et solidaire se met en conformité avec la loi tout en prenant en compte les 212 000 emplois répertoriés dans la nouvelle région.

Cette économie intervient maintenant dans tous les champs professionnels, de par les associations professionnelles, les mutuelles, les entreprises sociales et les coopératives.

Notre groupe attire l'attention sur la nécessaire Insertion par l'activité économique d'un outil important d'inclusion, la participation financière du Conseil régional à la formation d'Encadrant Technique, maintenue, et les promotions des multiples dispositifs existant dans ce domaine. On peut également attendre un soutien plus efficient des têtes de réseaux de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE).

Concernant un meilleur accès aux soins pour toutes et tous, nous soulignons la volonté d'une meilleure offre médicale de proximité par la construction de maisons de santé pluri-professionnelles et de centres de santé, qui est également une préoccupation des collectivités territoriales. La politique aux modalités unifiées annoncée pour 2017 devra faire l'objet, à notre sens, d'une évaluation partagée par l'ensemble des acteurs intervenant dans ce domaine et notamment les opérateurs des centres de santé de la région.

Le groupe santé cohésion sociale considère que cette politique revient en premier lieu à l'Etat et que c'est à l'Agence Régionale de Santé d'établir le schéma d'organisation des soins de premiers recours et de le coordonner sur tous les territoires.

Par ailleurs, nous approuverons et ferons toujours des propositions en faveur de l'inclusion sociale qui permettront à notre région de sortir de sa seconde place pour le taux de pauvreté en sortant des différentes vulnérabilités économiques, énergétiques, et en poursuivant une politique forte pour l'emploi.

En conclusion, notre groupe a particulièrement apprécié la présentation du budget par Madame FITA le 18 Janvier à Toulouse ; il tient à la remercier pour la qualité de son intervention qui a permis une meilleure compréhension, en même temps qu'une assurance pour l'avenir.

